

L'ÉCHO

Chevagnotin

Janvier
2022



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Le mot du maire.....	3
Le conseil municipal.....	4
Le personnel communal.....	5
Le correspondant défense.....	5

INFOS PRATIQUES

Renseignements utiles.....	6
Guide pratique.....	7
Les documents à conserver.....	8-10
Inscription sur les listes électorales et élections 2022.....	10
Recensement de la population 2022.....	11
Le conciliateur de justice.....	11

VIVRE À CHEVAGNY

C'est nouveau à Chevagny !.....	12-13
La vie chevagnotine : entre accalmie et reprise covid.....	14
Téléthon 2021.....	15
État civil.....	16
Calendrier des manifestations 2022.....	16
Rencontre chevagnotine.....	17

JEUNESSE

Projet école numérique.....	18-19
Les activités scolaires 2020/2021.....	20-24
Le restaurant scolaire.....	25
L'amicale laïque du sou des écoles.....	26-27

Plan de la commune.....	28-29
--------------------------------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

Comité de fleurissement.....	30
Club « La joie de vivre ».....	31
Amicale du don du sang.....	32
Société de chasse.....	33
Qi gong.....	33
Yoga.....	34
Qi gong tao.....	34
Stretching postural.....	35
Gym d'entretien.....	35
Location salle des fêtes « Espace d'Arène ».....	36

AIDE À LA PERSONNE

Résidence Autonomie de l'Eau Vive.....	37
L'ADMR.....	38
Le SSIAD.....	39

FINANCES.....	40-41
----------------------	--------------

URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2021.....	42-46
-----------------------------------	-------

JEUX.....	47
------------------	-----------

UN PEU D'HISTOIRE

Une drôle d'affaire - 3 ^e épisode.....	48-49
---	-------

INTERCOMMUNALITÉ

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).....	50-52
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).....	53

ENVIRONNEMENT

Les déchèteries.....	54
La collecte des déchets et consignes de tri.....	55
Voisinage et nuisances sonores.....	55

LE MOT DU MAIRE



Chevagnotines, Chevagnotins, mes chers concitoyens

Il y a une année, à pareille époque, il m'était donné le plaisir de m'adresser à vous par le biais de notre *Écho Chevagnotin* et je conclusais

alors mes propos par des vœux de retour à une vie « normale » pour 2021.

Force est de constater qu'un Maire n'a pas tous les pouvoirs, et que mes souhaits n'ont pas été totalement exaucés : cette année écoulée aura encore été bien marquée du sceau maléfique de la covid 19, à l'image de cette nouvelle vague qui nous impacte actuellement...

Pour la deuxième fois consécutive et au vu de l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil Municipal et moi-même avons dû nous résoudre à ajourner la traditionnelle cérémonie des vœux. C'est un véritable crève-cœur que de ne pouvoir organiser cet événement festif et propice à la rencontre et nous mettrons tout en œuvre pour faire en sorte que ce moment fort de la vie de notre commune puisse se tenir à la faveur d'une éclaircie sanitaire.

Malgré ce contexte encore bien perturbé, l'équipe municipale a pu commencer à mettre en musique la partition qui vous avait été présentée à l'occasion des élections municipales de 2020 et c'est ainsi que bon nombre de chantiers initiés en 2021 ont été réalisés ou sont en passe de l'être.

Parmi les plus emblématiques, je retiendrais la construction de l'agrandissement de l'atelier municipal, l'équipement numérique de notre école, ainsi que les actions entreprises en matière de vidéo protection et de sécurisation routière. Vous pourrez découvrir la liste plus exhaustive des réalisations de l'année écoulée au gré de la lecture de ce bulletin.

Mais la gestion d'une collectivité ne se résume pas à la réalisation de projets structurants, elle est composée d'une multitude d'actions quotidiennes permettant le bon fonctionnement de notre vie au sein de la commune et assurant la pérennité de nos institutions telles que l'enseignement et le service rendu aux administrés.

Je voudrais à ce titre adresser mes plus vifs remerciements aux acteurs qui contribuent à ce que notre village soit un lieu dans lequel

il fait bon vivre, au premier rang desquels les employés municipaux ainsi que les enseignantes de notre école qui, cette année encore, ont su faire preuve d'engagement, de professionnalisme et d'adaptabilité afin de mener à bien leurs missions dans des conditions par moment bien complexifiées par les contraintes sanitaires.

Ma gratitude va également aux associations de la commune et à leurs nombreux bénévoles qui, au travers de leurs actions empreintes de motivation et d'imagination, ont contribué à embellir et animer notre beau village.

Je n'oublierai pas non plus d'adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale qui, solidaire et impliquée, s'attache à réaliser les projets sur lesquels elle s'est engagée en se présentant à vos suffrages.

C'est avec une motivation intacte que nous abordons cette année 2022 qui verra la poursuite de la mise en œuvre de notre programme, avec notamment l'enfouissement des réseaux sur le secteur du chemin des Charmes, l'aménagement du site de l'ancien monument aux morts et la poursuite de la sécurisation de notre commune. Une réflexion sera également menée sur une éventuelle transition du mode de collecte des ordures ménagères résiduelles en liaison avec les services de MBA afin d'apporter notre contribution à la gestion des déchets qui constitue l'une des principales problématiques pour l'avenir.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite avec une pensée particulière à celles et ceux qui souffrent de difficultés ou de maladie.

Prenons soin les uns des autres, restons solidaires, faisons preuve de notre capacité à surmonter les moments difficiles de l'existence et nous sortirons encore plus forts de ces épreuves.

À toutes et tous, je souhaite une belle et heureuse année 2022 !

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL



"Une équipe au service de Chevagny"

De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Christian PERRAUD (Adjoint) - Stephan OLCZAK - Sophie PICOD
Philippe COMMERÇON (Maire) - Muriel DERRUAZ - Serge MAITRE - Véronique CHARLOT
Fabrice ANDRÉ

Au second plan :

Thierry MENNETRIER - Michel ANDRÉ (Adjoint) - Éric GIROUX - Laurence ROI
Laurent CLÉMENT (Adjoint) - Margarita MARTIN DELGADO

LE PERSONNEL COMMUNAL



Sandrine ROCHE
Secrétaire de mairie



Jean-François LACROIX
Agent de maîtrise principal, responsable des services techniques



Nicolas TISSOT
Agent technique des services techniques, spécialisé espaces verts



Anne FOURILLON
Cantinière, en charge de la garderie scolaire du matin



Sylvie LOMBARD
Aide-cantinière, en charge de la garderie scolaire du soir



Amandine GRANGER
ATSEM et aide-cantinière

LE CORRESPONDANT DÉFENSE



Depuis 2001, le gouvernement a décidé de mettre en place un correspondant défense au sein de tous les conseils municipaux.

Le correspondant défense est :

- en charge des questions de défense, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires,
- le relais de communication entre les citoyens et les autorités militaires, sur les aspects de parcours de citoyenneté, de défense et de mémoire,
- le contact pour la Préfecture et la Délégation militaire départementale en cas de mise en œuvre des plans d'urgence et de sauvegarde.

Éric GIROUX, conseiller municipal, est le correspondant défense de notre commune pour la durée du mandat.

RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrieres@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrieres.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrieres

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2022 : 607

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 46 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage le **vendredi matin** sur l'ensemble de la commune.

Colonne « ordures ménagères » au point d'apport volontaire Chemin en Bûchat.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) : colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition.

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 66 45

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE « D'ARÈNE »

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ÉGLISE

Pour les messes, voir le tableau d'affichage.
Pour les visites, s'adresser en Mairie, pour récupérer la clé.

ADMIR

Prissé

☎ 03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GENDARMERIE

Mâcon

☎ 17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de Mâcon

☎ 18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

Raccordement : ☎ 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : ☎ 09 69 324 324

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

Raccordement : ☎ 0 810 224 000

EAU

SUEZ - Charnay-lès-Mâcon

☎ 0 977 409 443 - Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

MBA - Pôle Assainissement

☎ 03 85 20 97 57 ou 03 85 20 97 55

TRÉSORERIE MÂCON MUNICIPALE

Mâcon

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Tribunal d'Instance de Mâcon

☎ 03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : <ul style="list-style-type: none"> • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon 	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : <ul style="list-style-type: none"> • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon 	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

📍 Site pour télécharger les documents d'urbanisme : [www.service-public.fr-Logement-Urbanisme-Autorisations d'urbanisme.](http://www.service-public.fr/Logement-Urbanisme-Autorisations_d_urbanisme)

📍 Site du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**

LES DOCUMENTS À CONSERVER

PRINCIPE

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans	
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	
FAMILLE - SCOLARITÉ		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Convention de PACS	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie auprès de la Mairie.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme.

INFOS PRATIQUES

CONSOMMATION - APPAREILS MÉNAGERS

Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	
Facture d'un appareil ménager	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Titre de propriété	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute.
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	5 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéances APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2021 à conserver jusqu'à la fin 2024).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, relevés d'indemnités journalières de maladie...	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestations Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Solde de tout compte	3 ans	
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

INFOS PRATIQUES

PAPIERS MILITAIRE

Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de 43 ans ou plus. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Réforme de la gestion des listes électorales

La réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a instauré de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans,
- ▶ Être de nationalité française,
- ▶ Jouir de vos droits civils et politiques,
- ▶ Avoir une attache avec une commune au titre de votre domicile réel ou de votre résidence continue depuis 6 mois, de votre qualité de contribuable ou de votre qualité de gérant ou d'associé dans une société figurant au rôle de la commune.

COMMENT S'INSCRIRE

- ▶ En mairie
- ▶ Par internet sur www.service-public.fr
- ▶ Par courrier (formulaire sur service-public.fr)
Fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

🚫 À NOTER

Tout électeur peut **vérifier son inscription** sur les listes électorales et accéder aux données du REU le concernant via une télé-procédure accessible sur www.service-public.fr

▶ DATES DES ÉLECTIONS 2022

Dates des élections présidentielles

1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022
2^e tour : dimanche 24 avril 2022

Dates des élections législatives

1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022
2^e tour : dimanche 19 juin 2022

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Ce sera au tour de notre commune en cette année 2022 et **Mme Françoise BOTTI a été recrutée** pour mener à bien ces opérations qui se dérouleront entre le **20 janvier et le 19 février prochains**.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recensement de la population 2022

Insee
en partenariat avec votre commune

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

INSEE/PRIMAUTES

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

SON RÔLE

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc.

Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation, à l'exclusion de tout conflit lié au Travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties, la procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

»» Coordonnées du Conciliateur

G.M. THIRION

06 88 07 20 40

Vous avez un litige avec votre voisin, votre propriétaire, votre syndic, un commerçant... et vous ne souhaitez pas engager un procès.

N'hésitez pas à saisir

votre conciliateur de justice

C'est simple, gratuit et rapide !

RENSEIGNEZ VOUS :
auprès de votre mairie ou au tribunal d'instance de votre domicile

PR V : GM THIRION
P : 06 88 07 20 40

Illustration: Jean-Louis Baudouin - Fotogramma / Contrasto

C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !



LE CHEMIN DES BLAIREAUX, UN ANCIEN SENTIER DE RANDONNÉE RENDU À NOUVEAU PRATICABLE

Les employés communaux chevagnotins ont mis à profit les premières semaines de l'année 2021 pour rendre à nouveau praticable un ancien chemin rural devenu totalement inaccessible depuis plusieurs décennies.

En effet, ceux-ci n'ont pas compté leurs efforts pour offrir aux promeneurs un peu plus d'un kilomètre de chemin de randonnée dans le prolongement de la voie desservant la salle des fêtes. Ce nouvel itinéraire permet désormais de relier le lieu-dit « En Arène » à celui de « Salornay » sur la commune d'Hurigny, en découvrant la partie sud-est du territoire communal dans des conditions sereines et bucoliques. D'importants travaux de débroussaillage ont été nécessaires. Le sol a également été aplani sur quelques dizaines de mètres. Des travaux effectués avec la participation de la commune d'Hurigny, sur laquelle est située une partie de ce cheminement.

Après la pose de deux barrières en bois à chaque extrémité, afin d'interdire le passage des véhicules à moteur, une signalisation a été implantée.

Ainsi, 60 ans après, cette voie dénommée "Chemin des Blaireaux", du nom de ces animaux fousisseurs présents à proximité, fait donc désormais la joie des marcheurs et vététistes.



UN INSTANT AUX CHARMES...

Cette année, les marcheurs ont eu la surprise de découvrir un banc en pierre dressé sur les hauteurs de Chevagny.

Né d'une idée de fervents randonneurs chevagnotins, ce banc ravit les marcheurs qui peuvent s'offrir une pause tout en admirant le magnifique panorama qui s'offre depuis les vignes situées au-dessus du chemin des Charmes.

Ce sont nos employés communaux qui se sont mis à l'œuvre pour l'installer, au début du printemps 2021.

En quelques heures, ce banc a pris place en bordure de chemin au milieu des vignes pour permettre tout à chacun de prendre un instant de répit, ou simplement admirer notre belle commune et ses environs.

Nul doute que cette installation saura séduire les nouveaux passants.



C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

ACQUISITION DE 2 NOUVEAUX LAVOIRS

En avril 2021, suite à la proposition de la commune de La Roche-Vineuse, les élus du conseil municipal de Chevagny-les-Chevrières ont voté pour l'acquisition de 2 lavoirs pour l'euro symbolique. Ces 2 lavoirs étaient jusque-là, propriété de la commune de La Roche-Vineuse mais trop éloignés du centre bourg puisque situés en limite avec notre commune, route du Gros Mont.

L'un est situé à la sortie nord de Chevagny, Route du Gros Mont sur le bord de la route et le 2^e à quelques pas du premier sur le chemin de terre reliant la Route du Gros Mont au Chemin des Charmes.

Cette acquisition porte à 5 le nombre de lavoirs présents sur notre commune.

Nous aurons à cœur de les nettoyer, les entretenir et de les mettre en valeur afin d'agrémenter les balades sur les routes qui sillonnent notre village.



UN P'TIT MARCHÉ SUR LE PARKING DE LA MAIRIE TOUS LES VENDREDIS

Proposé depuis début octobre 2021, le P'tit marché du vendredi a déjà trouvé son public.

En effet, dès la première semaine, les deux commerçants présents ont été satisfaits des ventes réalisées.

Chaque vendredi, le bas du parking de la mairie est donc neutralisé de 16 à 19 heures pour accueillir les étals de Didier traiteur, boucher-charcutier-traiteur à Crêches-sur-Saône et de la ferme des Picouettes (absent durant l'hiver par manque de lait), producteur de fromages de chèvre fermiers à Blanot. À noter que ces deux commerçants proposent des produits faits maison.

Soutenue par la municipalité, cette initiative demande désormais à être encouragée en rendant une visite aux commerçants présents. D'ailleurs, la venue d'un troisième étal, un primeur, en plus du traiteur et du fromager, est effective en ce début d'année 2022.



LA VIE CHEVAGNOTINE : ENTRE ACCALMIE ET REPRISE COVID

Le mois de mars 2020 aura été marqué par le confinement de la population pour faire face à ce virus qui a gâché notre vie durant des mois. Un an plus tard, un vaccin est enfin proposé à tous pour vaincre la covid 19. C'est le début pour entrevoir enfin le bout du tunnel. Avec une majeure partie des français vaccinés entre mai et septembre 2021, la vie reprend tout doucement et avec prudence son cours normal.

En cette année 2021, les associations ont repris timidement leurs activités, les élus de notre commune se sont réunis en septembre pour la 1^{ère} fois depuis le mandat en salle de conseil à la mairie.

La cérémonie du 11 novembre était à nouveau ouverte à tous. Mais l'apparition d'une nouvelle vague nous a contraint de nouveau à l'extrême prudence. Le maire et ses élus souhaitant renouer avec un peu de convivialité malgré tout, le verre de l'amitié a été proposé en extérieur sur le perron de la mairie.

Et de la même façon, la prudence vis-à-vis de nos aînés ne nous a pas permis de renouveler le traditionnel « repas des Sages » initialement prévu fin novembre.

Ce n'est que partie remise pour nous retrouver plus sereinement et dans de meilleures conditions en cette année qui s'ouvre à nous.

Pour autant, nous n'oublions pas nos chers aînés, et sommes allés leur rendre visite samedi 18 décembre pour leur apporter un colis de Noël rempli de bons produits festifs ainsi qu'une rose pour les dames.

Cette visite des élus est, chaque année, très appréciée de tous car c'est un moment de convivialité très agréable qui permet d'échanger sur la vie du village et prendre des nouvelles des uns et des autres.



Pour clore ce 103^e anniversaire, Philippe Commerçon, maire de Chevagny-les-Chevrières avait à ses côtés le député Benjamin Dirx et les membres du conseil municipal



Téléthon 2021

Le 4 décembre 2021 s'est tenue la 16^e édition du Téléthon. Après une année blanche du fait de la pandémie, notre village a pu participer de nouveau à cet évènement national. Le Téléthon est destiné à récolter des fonds dont l'objectif est de soutenir la recherche et la découverte de traitements innovants, ainsi que d'améliorer la vie des malades leur permettant de réaliser leur projet de vie.

Comme pour les sessions précédentes, le fondement de cette journée est la suivante : la Mairie est partenaire de cette manifestation par l'achat des ingrédients, les bénévoles œuvrent à la fabrication et la vente de 100 pains, 85 tartes, 70 saucissons au vin rouge et pommes de terre. Le tout est cuit au four à bois. Les bénéfices sont intégralement reversés au profit à l'AFM. Cette année, il a été également proposé à la vente, les tirages des photos primées lors des précédents concours. Malheureusement, cette année du fait du contexte sanitaire, la buvette n'a pas pu être proposée aux Chevagnotin(e)s.

Le four a commencé à rougir bien avant l'aube. Dès 5h du matin, la valse des pains et des tartes a pu débuter. Crème, sucre et pralines ont trouvé leur place sur les pâtes à tarte. Les saveurs du vin rouge et des saucissons se sont accordées dans le four. Les pommes de terre ont pris un bain d'eau bouillante accompagné de feuilles de laurier et de sel.

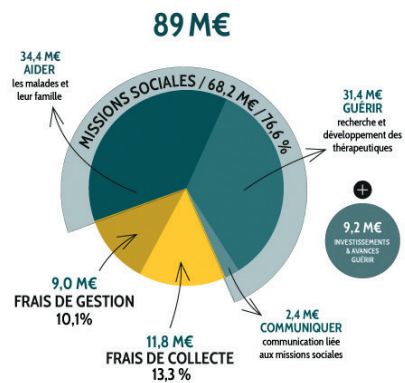
À partir de 8h, l'espace vente s'est mis en ordre de marche. Les bénévoles, encore nombreux cette année, ont remis leurs commandes à tous les Chevagnotin(e)s donateurs.

En parallèle de la manifestation, l'association du Sou des écoles a procédé à la vente des sapins et de fromages aux profits des projets destinés aux enfants de l'école.

Malgré un temps pluvieux, cette journée fut une réussite. Prouvant encore une fois, la solidarité, le désir d'entraide et le cœur à l'ouvrage des Chevagnotin(e)s, il a ainsi pu être récolté 1741,67 € qui seront reversés à l'AFM-TÉLÉTHON.

Un grand merci à tous...

Activités 2020 de l'AFM-Téléthon tous financements confondus*



ÉTAT CIVIL

MARIAGES



**Fabian PARDO
et Alizé FOREST**
le 21 août



**Jordane VACHERESSE
et Marine DOURIAUT**
le 28 août

Tous nos vœux de bonheur aux époux.

DÉCÈS

M. Robert ROQUES
le 12 janvier

M. Christian RODRIGUEZ
le 28 septembre

Mme Georgette GOYARD née LARDET
le 19 décembre

Nous présentons aux familles nos sincères
condoléances.

PACS

Mickaël MARCEAU et Cécile RAMS
le 12 octobre

Angélique BOTTI et Déborah DÉMOLIS
le 18 novembre

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Chloé MONTFORT
le 17 juillet



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES 2022

- 15/01** Vente de galettes des rois, cidres, jus de pommes, par le Sou des écoles
- 12/03** Carnaval du Sou des écoles
- 19/03** Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie
- 04/04** Randonnée des biquettes, par le comité de Fleurissement
Résultat du 3^e Concours photo de Chevagny
- 08/05** Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
- 14/05** Vente de pizzas, par le Sou des écoles
- En mai** Vente de plantes fleuries, par l'ADMR de Prissé
(date à définir)
- 24/06** Kermesse des écoles
- 11/11** Cérémonie de commémoration de l'Armistice
- 20/11** Repas des Sages
- 26/11** Belote du Club de la joie de vivre
- 03/12** Téléthon
- 09/12** Fête de Noël de l'école



RENCONTRE AVEC... UNE ÉCRIVAINNE À CHEVAGNY



A

xelle GASNE a publié son premier roman *La Clef* en 2020. Il a été édité et vendu à 250 exemplaires. Depuis, elle a publié *Si tu n'as rien oublié*, écrit auparavant, une nouvelle très agréable à lire d'une cinquantaine de pages. Actuellement, elle s'attelle à la rédaction d'un nouveau roman.

Arrivée à Chevagny à l'âge de cinq ans, sa scolarité a été un régal. Les fêtes de Noël avec le spectacle créé par les parents (Blanche-Neige...) étaient un enchantement et plus tard, les enfants eux-mêmes ont écrit le leur. La journée brochettes au terrain de boules reste inoubliable.

Depuis qu'elle a appris à écrire, Axelle écrit des histoires, des poèmes. À l'école de Chevagny, les élèves pouvaient présenter leurs propres créations devant la classe.

Elle s'épanouit au collège Saint-Exupéry puis au lycée Lamartine. Au lycée, les capacités d'ouverture sont décuplées, elle garde d'excellents souvenirs de ses professeurs de français et de langues.

Puis elle part à Lyon faire des études de droit et théâtre : elle y apprend la gestion des mots, la rigueur dans le travail, l'autodiscipline, la structuration de la pensée. Elle choisit de faire un Master 2 en Coopération Européenne. Ses études terminées en 2010, elle trouve un CDD à la Mairie de Valence, en Espagne. La vie en Espagne est tellement agréable, enrichie par de belles rencontres, qu'elle y reste sept mois.

Puis c'est à Vienne, en Autriche, qu'elle pose ses valises. Elle commence par un stage où les Autrichiens, malgré son jeune âge, lui confient un poste à responsabilité. Elle trouve là-bas une ouverture d'esprit et une confiance qu'elle n'aurait jamais trouvées en France. Elle se sent tellement bien en Autriche qu'elle y reste cinq ans. Là-bas, tout est possible : on fait confiance aux jeunes, il est normal de faire des études tout au long de la vie, de se réorienter. La construction de la famille vient après le démarrage dans la vie professionnelle, vers 35 /40 ans, sans pression sociale. La vie des parents est facilitée.

Le retour en France est difficile, elle ne trouve pas de satisfaction professionnelle et se questionne beaucoup sur ses choix de vie. Il faut toujours se justifier, une femme célibataire à 30 ans en France dérange encore... Souvent cette situation est interprétée comme une absence et non pas comme une opportunité. Et c'est là que commence *La Clef*, le thème de l'ouvrage. Vif, alerte, on se laisse embarquer dans cette histoire qui fait écho à notre propre parcours. On attend avec impatience son nouveau roman qui parle d'expatriation et de condition des femmes dans l'Autriche du début du XX^e siècle. Ses romans publiés sont disponibles à la commande sur Internet.

En plus de l'écriture de ses fictions, Axelle travaille pour une entreprise de Verzé à l'élaboration de scénarios pour des Explor Games®. Il s'agit de chasses au trésor interactives pour découvrir le patrimoine (monuments historiques, sites naturels). Axelle ne conçoit pas les énigmes mais crée l'histoire et les dialogues des personnages.

Par ailleurs, elle publie des critiques sur des podcasts et des articles de journaux.

Quand elle écrit, elle s'isole dans son appartement à Villeurbanne mais elle a toujours plaisir à revenir à Chevagny où résident ses parents. La campagne est belle et toute proche de la ville.

Lors de vos promenades dans la commune, vous pouvez la rencontrer, d'un pas dynamique, quel que soit le temps.

N'hésitez à échanger avec elle si vous la croisez. C'est un vrai plaisir.



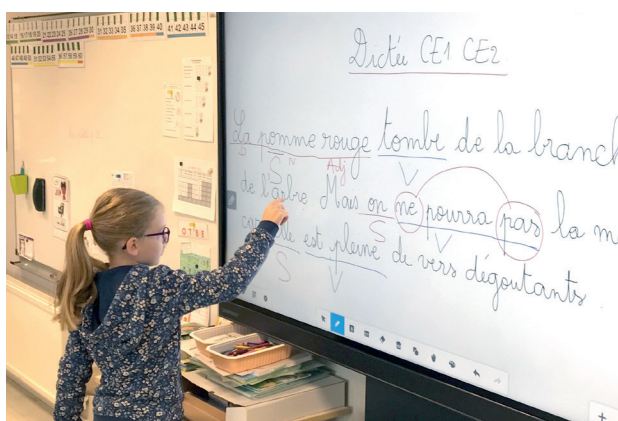
ÉCOLE DE CHEVAGNY 2.0 !

À peine officiellement intronisée en mai 2020, la nouvelle équipe municipale de Chevagny a travaillé sur le projet « Label Écoles Numériques (LEN) 2020 », initié par l'Éducation Nationale.

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collègues et écoles.

Les principaux objectifs de ce LEN sont, au moyen de l'introduction d'outils numériques dans les écoles, de :

- ▶ Favoriser l'**acquisition des fondamentaux** (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie ;
- ▶ Favoriser l'acquisition par les élèves d'une **culture et de compétences numériques** ;
- ▶ Renforcer la **dimension inclusive** de l'école ;
- ▶ Rendre les **élèves acteurs de leur apprentissage**, favoriser leur autonomie.



En contrepartie d'une subvention attribuée par l'académie de tutelle, indexée - mais plafonnée - au montant du projet présenté, il était demandé à notre commune de s'engager à :

- ▶ Mettre en place, pour la rentrée scolaire 2021, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe ;

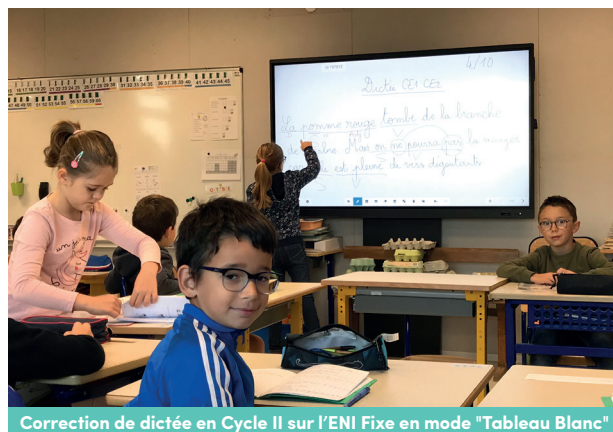
- ▶ Acquérir des équipements numériques mobiles et à les mettre à disposition des élèves de l'école. La réalisation de notre dossier de candidature ne pouvait se faire que par un partenariat fort Mairie-École ;
- ▶ Notre équipe enseignante définissant tout d'abord ses besoins matériels en fonction de son projet éducatif ;
- ▶ La Commission École prenant le relais pour établir la solution technique adéquate, en relation avec l'Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) de la circonscription de Mâcon Sud.
- ▶ Le Conseil Municipal prenant la décision finale de notre participation au LEN 2020 en y associant le budget adapté à nos ambitions.

C'est donc fin juin 2020 que, munie d'un solide dossier, la commune de Chevagny se portait officiellement candidate au LEN 2020. Si la bonne nouvelle de l'acceptation de notre candidature est arrivée mi-décembre 2020, il aura toutefois fallu attendre juin 2021 pour être autorisés par l'Académie à engager les dépenses, repoussant ainsi la mise en place du matériel à la rentrée 2021.

Mais concrètement, quel était le contenu de ce dossier, et qu'avons-nous finalement mis à la disposition de nos enseignantes et élèves chevagnotins ?

Commençons tout d'abord par la description du projet éducatif lié à l'apport d'outils numériques :

L'utilisation du matériel pédagogique (écrans et tablettes) est envisagée pour permettre la mise en place d'une pédagogie dynamique, à partir de supports de qualité (images, vidéos, textes, sons, logiciels...) qui enrichiront les séances vécues par les élèves ainsi qu'une exploitation bien plus élargie que sur un support libre classique, et ce dans toutes les matières.



Correction de dictée en Cycle II sur l'ENI Fixe en mode "Tableau Blanc"

JEUNESSE

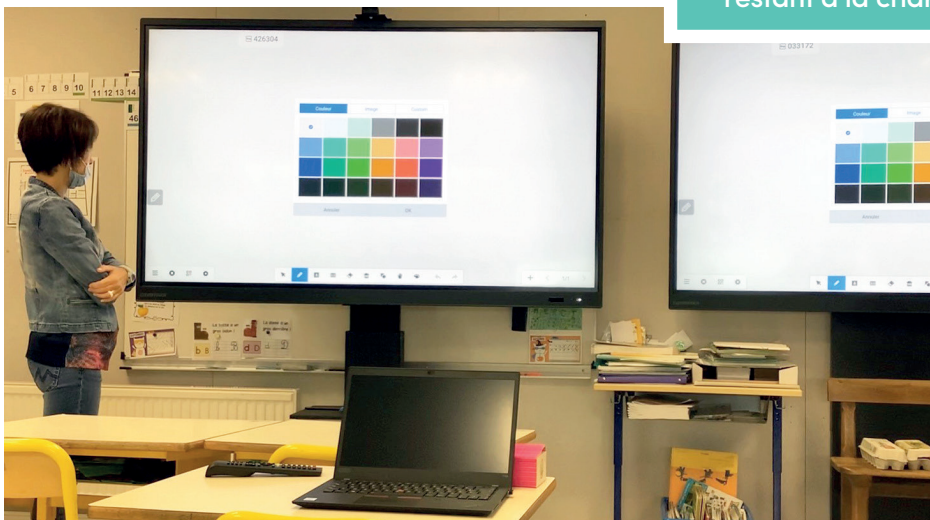


La classe de Cycle III utilisant les tablettes numériques – l'ENI Mobile en support

L'élève serait alors acteur de ses apprentissages en utilisant les outils numériques. L'élève filme, photographie, s'enregistre, écrit, produit du contenu. Ces productions permettront aux élèves de s'auto-évaluer, de gérer leur travail par essais-erreurs, de gagner en autonomie.

Les manuels utilisés en classe existent également en version numérique et cela en permettrait une utilisation optimale. L'outil numérique est utile aux enfants mais aussi aux enseignants : adapter l'enseignement aux besoins spécifiques de chaque élève en ayant accès à des ressources diversifiées, avoir un retour différé sur les activités, débattre et échanger avec les élèves, créer et utiliser des outils de remédiation, individualiser le travail.

Nous souhaitons, comme le suggèrent les programmes officiels, répondre activement à l'évolution de la société en transmettant des savoirs à des enfants qui grandissent depuis leur plus jeune âge dans un monde irrigué par le numérique. Cette évolution n'étant pas sans risque, il est du devoir des adultes de former les élèves à la maîtrise des outils du numérique et ainsi de participer à aider les citoyens de demain à évoluer en pleine conscience et maîtrise de cet outil riche: chercher des informations, compléter leurs connaissances, vérifier une hypothèse, tout en exerçant leur esprit critique.



Aussi pour accompagner notre équipe éducative dans son ambition, la solution technique récemment mise en place est composée de :

- ▶ **WIFI sécurisé et performant** grâce à un système de Points d'accès (3) formant un réseau Tri-Band couvrant l'école (L'accès à ce WIFI n'étant autorisé qu'aux enseignantes, matériels connectés et membres du Conseil Municipal).
- ▶ **2 Écrans Numériques Interactifs (ENI) Ultra HD 4K de 75" :**
 - un sur pied fixe mais réglable en hauteur dans la classe de Cycle II ;
 - un sur pied mobile réglable en hauteur, pouvant être disposé en classe de Cycle I, Cycle III et en salle commune d'éveil.

Ces ENI (donc tactiles) permettent une exploitation en toute autonomie, ou peuvent simplement servir d'affichage à tout ordinateur, tablette, smartphone connecté au même réseau. La taille de ces écrans (190cm de diagonale) et leur résolution 4K UHD garantissent un confort de visualisation à nos élèves.

- ▶ **12 Tablettes Numériques iPad 10.2** avec leurs coques de protection, 24 casques/micros HP, permettant à nos élèves une certaine autonomie (contrôlée) dans leur apprentissage.

Il est à noter que l'enseignante a la possibilité d'afficher le contenu des iPads sur l'ENI pour une interaction complémentaire au sein de la classe.

Il est sûr que comme pour toute introduction de nouvelle technologie, il va falloir un peu de temps pour appréhender ce nouveau matériel et adapter certaines méthodes d'apprentissage. Mais gageons que cette volonté commune d'investissement fera de cette année scolaire 2021/2022 la naissance de notre « École de Chevaugny 2.0 » !

COÛT DU PROJET

19 095,70 €
- 7 000 € (subvention d'État)
= 12 095,70 €
restant à la charge de la commune

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2020/2021



LA GALETTE DU CYCLE 1

C'est une nouvelle année qui commence par de la gourmandise pour les enfants de maternelles.

En effet, ils ont appris à préparer une galette des rois et quoi de mieux qu'une dégustation à l'heure du goûter. Chacun a pu repartir à la maison avec sa couronne créée en amont.

LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Nous avons fêté le Carnaval à l'école le vendredi 5 mars. Les élèves étaient invités à se déguiser et, sans brassage, chaque classe a vécu cette journée de classe un peu différente des autres jours : les élèves de cycle 3 ont fait une présentation du personnage qu'ils étaient ce jour-là et ont imaginé quelle pourrait être leur mission dans la vie... Cela a donné lieu ensuite à une production d'écrit.

Les cycles 2 ont créé des petites scénettes par groupe et les cycles 1 ont pu essayer les masques qu'ils avaient confectionnés et présenter leur costume à leurs camarades de classe.

Le sou des écoles a offert le goûter l'après-midi : bugnes, bonbons et boissons étaient au programme.

Seule "frustration" : les élèves n'ont pas pu se mélanger les uns aux autres, de la petite section au CM2 comme nous avons l'habitude de faire...



ATELIER POTERIE

Mi-mars, les trois classes ont bénéficié de l'intervention d'une artiste, Isabelle Hug, de l'atelier du relais de Laives qui les a initiés à la poterie.

Ils ont découvert des gestes de modelage, et de la sculpture, ont acquis un vocabulaire lié à ce domaine et ont produit des bols, masques africains, totems, animaux de la forêt. Ce projet lié à des thèmes travaillés en classe permet aux élèves de développer des compétences du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle).



NATURE, BIODIVERSITÉ, ENVIRONNEMENT



Tout au long de l'année, la classe de cycle 2 a fait des sorties nature les vendredis après-midi dans un petit coin de forêt tout proche de l'école.

Lorsque nous nous baladons en forêt, nos cinq sens sont mis à contribution. Le mental fait une pause pour sortir de ses automatismes habituels. Cet environnement est propice au bien-être. Nous avons travaillé en science sur le vivant (la forêt, les arbres, feuilles, glands, baies, fruits, petits animaux...). Les élèves ont ainsi observé plusieurs arbres, dont un chêne, qu'ils ont dessiné à chaque saison dans leur petit cahier nature. C'était également l'occasion de faire de l'éducation physique et sportive: randonnée, jeux de ballons. Mais aussi des jeux : colin maillard, décalque de troncs d'arbres, jeux libres... Ainsi que du *Land Art* : créer une œuvre éphémère avec différents objets trouvés sur place : feuilles, cailloux, bâtons...

Le jeudi 11 mars, trois arbres fruitiers ont été plantés dans le terrain près du jardin de l'école. Dans le cadre de notre projet d'école lié à l'environnement, à la biodiversité et à l'arbre et la forêt, la mairie, sur demande des élèves et des enseignantes, a acheté un pommier, un poirier et un cerisier. Ils ont été plantés avec l'aide de Nicolas Tissot, en présence des 3 classes et de M. Commerçon. Les élèves pourront observer saison après saison l'évolution de "leurs arbres", et dans quelques années, ils pourront en goûter les fruits.

Puis, courant mars, dans le cadre de l'inscription des trois classes à la Journée internationale des forêts, l'école a reçu des plants d'arbres et d'arbustes. Des arbustes à fleurs ont été plantés le long du grillage de l'école, côté jardin.

Le 18 mai 2021, les trois classes se sont rendues dans la forêt de Lugny où elles ont bénéficié de l'intervention de deux forestiers qui leur ont fait découvrir différentes essences d'arbres. Ils ont appris aux élèves à les identifier, par le tronc, par les feuilles. Ils leur ont également présenté le métier de forestier : quel est son rôle dans la forêt, ses outils... Et cela a été l'occasion de capturer quelques êtres vivants et "échantillons" pour travailler ensuite à l'école. Cette sortie participe à notre projet autour de l'arbre, la forêt et la biodiversité.

Les élèves de CM1-CM2 ont semé et planté le jardin de l'école : tomates (dont les semis avaient été faits en classe), fleurs diverses, melons, courges...



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2020/2021

QUOI DE NEUF ?

Le 8 juin 2021, les élèves de CE2 et de CM2 ont passé le permis piéton (pour les CE2) et le permis internet (pour les CM2). Après une formation théorique en amont, ils ont tous obtenu leur permis, délivré par la gendarmerie de Mâcon. L'objectif est de leur permettre de faire preuve de prudence, en tant que piétons pour les uns et en tant qu'utilisateurs d'écran pour les autres.



Le 24 juin les élèves de CE2, CM1, CM2 ont réfléchi avec leur maîtresse, accompagnés par M. Commerçon, sur les questions suivantes : Que signifie être élève citoyen de son village ? Être élève citoyen dans son village ?

Après avoir répondu aux questions « Que signifie pour vous habiter dans votre village ? » et « Dans quels espaces pouvez-vous aller dans votre village », les élèves ont classé les différents lieux selon qu'ils étaient publics ou privés et ont énoncé les règles qui s'appliquent dans ces lieux.

Le 1^{er} juillet, les élèves de cycle 2 et cycle 3 ont été initiés aux gestes de premiers secours avec Jonathan Ferrero : alerter les secours, identifier si une victime respire, placer une victime en position latérale de sécurité, faire un massage cardiaque.



LES SORTIES SCOLAIRES

Les CE2, CM1, CM2 se sont rendus à la cave coopérative de Prissé pour un échange autour de trois axes : la culture de la vigne dans le respect de la biodiversité, la fabrication du vin et le développement durable. Les échanges et la présentation se sont faits avec Émeline Favre, ainsi que Françoise et Gilles Botti que les enfants connaissent.



Cette visite rentrait dans notre thème de l'année sur la biodiversité et dans le cadre du projet d'école lié à l'environnement. La visite s'est terminée par une dégustation de jus de raisin. Une production d'écrits a eu lieu à l'école autour de cette visite.

Le 29 juin les classes de cycle 1 et de cycle 2 devaient se rendre à Epidéfi à Charnay-lès-Mâcon, au regard de la météo maussade, les élèves se sont rabattus à Edenwall où ils ont pu s'initier à l'escalade et ont fait différents jeux.



« ALLEZ ON JOUE ! »

Du mois d'avril à début juillet 2021, les élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont pu découvrir et fabriquer des jeux traditionnels du monde et des jeux du passé grâce aux interventions de Laurent Fayard, de l'association "Allez on joue!" de Verzé.

Chaque classe a bénéficié de 5 séances au cours desquelles ils ont découvert les jeux, le matériel, se sont appropriés les règles, ont recherché des stratégies et ont échangé avec leurs camarades. Les jeux ont été fabriqués ensuite avec des matériaux de récupération et sont maintenant dans chaque classe.

Ce projet interdisciplinaire a beaucoup plu aux élèves et perdurera dans les classes et dans les familles par le biais des jeux fabriqués.



LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE

La fin d'année s'est clôturée par une soirée à l'école le vendredi 2 juillet. Les parents ont été conviés à partir de 18 heures pour visiter l'école : des productions plastiques réalisées au cours de l'année étaient exposées, liées entre autres aux projets sur les continents, sur le thème de l'arbre et de la biodiversité et au projet poterie. Les jeux du monde fabriqués avec Laurent Fayard de l'association "Allez on joue" ont aussi été exposés, ainsi que des cahiers, exposés....

Ensuite, quelques mots de remerciements à la mairie et au sou des écoles, de bilan de l'année et de perspectives ont été prononcés, ainsi qu'un mot pour les élèves quittant l'école, et qui ont reçu en cadeau de départ une calculatrice (offerte par le sou des écoles) et un livre des fables de la Fontaine (offert par l'Éducation Nationale).

Cette journée s'est terminée par une kermesse organisée par le sou des écoles. Ce fût un vrai plaisir de voir la cour remplie de familles heureuses de partager un moment convivial!



RENTRÉE SCOLAIRE 2021

La rentrée scolaire s'est faite avec 63 élèves, trois enseignantes : Mmes Barraud, Santos, Lacharme, une ATSEM : Amandine Granger, des employées communales : Mme Anne Fourillon et Sylvie Roig-Lombard et une AESH sur deux demi-journées : Mme Isabelle Moreau.

En octobre, les trois classes ont participé à la semaine du goût. Les cycles 1 ont travaillé sur les pommes en lien avec le conte de *Blanche-Neige*, avec dégustations de différentes variétés de pommes et réalisation d'une compote. Les cycles 2 ont dégusté 3 variétés de pommes différentes et ont réalisé une compote, ce qui a permis un travail de motricité fine et d'entraide collective (éplucher, couper, faire la vaisselle...).

Enfin, les cycles 3 ont récolté la citrouille au jardin, l'ont « soupesé », puis réalisé et dégusté une soupe de courge et un flan sucré courge/pommes.

Le 23 novembre, les classes de cycles 2 et 3 ont commencé un cycle piscine qui devait se clôturer le 25 janvier. Une fois de plus, les règles sanitaires liées au Covid ont dû écourter ces séances et les enfants n'ont pu se contenter que de 3 séances cette année.



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2020/2021

NOËL À L'ÉCOLE

Compte tenu de la situation sanitaire, la fête et le marché de Noël qui devaient avoir lieu à l'école le 10 décembre ont malheureusement été annulés. Quelques enfants volontaires du cycle 3 ont bravé le froid et se sont rendus sur le parvis de la mairie pour vendre les créations (carte, couronnes, savons, objets de Noël en pâte à sel...) des enfants de chaque cycle. Ils étaient accompagnés par quelques parents bénévoles du sou des écoles.

Le 17 décembre, dernier jour d'école, les enfants ont eu la surprise d'accueillir le Père Noël. C'est en passant dans chaque classe que le Père Noël est venu porter des cadeaux aux enfants afin d'agrémenter leurs prochaines récréations de jeux d'adresse et de réflexion. Pour le remercier les enfants lui ont chanté des mélodies de Noël.



Une année bien remplie, grâce au dynamisme et aux bonnes volontés de la mairie et du sou des écoles, qui sont des soutiens financiers et humains indispensables !

LE RESTAURANT SCOLAIRE

En cette année 2021, la grande nouveauté pour le restaurant scolaire de Chevagny-les-Chevrières a été la mise en place d'un système de gestion de cantine sécurisé en ligne pour la réservation des repas et le règlement des factures par prélèvement bancaire. Cet outil très apprécié par de nombreux parents a permis de faciliter la tâche de chacun (parents, mairie, cantinière et parents bénévoles).

Les repas sont fournis quotidiennement par l'entreprise RPC, qui propose des menus équilibrés réalisés en collaboration avec une diététicienne. 6812 repas ont été servis en cette année scolaire 2020-2021, ce qui représente une moyenne de 50 repas par jour.

Le restaurant scolaire de Chevagny est une co-gestion entre la mairie et le Sou des écoles. La mairie qui contribue aux salaires des agents et aux frais de fonctionnement nous permet d'assurer l'équilibre du budget annuel (cette année la prise en charge de la mairie s'élève à 43 % du coût total de chaque repas).

Afin de respecter le protocole sanitaire exigé en ces périodes de Covid, nous avons aménagé les plages horaires des repas et mis en place 2 services de manière à limiter le brassage des élèves. Les espaces ont été aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.

Tout au long de l'année nous proposons des repas thématiques par pays ou région, nous fêtons les rois, un gâteau est également servi chaque fin de mois pour les anniversaires et nous organisons un repas de Noël et de fin d'année.

Toute l'équipe du restaurant scolaire souhaite à tous les Chevagnotins et Chevagnotines, une bonne et heureuse année 2022 !



L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

DE BONS PRODUITS ET UNE BELLE ÉNERGIE POUR LE SOU DES ÉCOLES !

L'année 2021 a de nouveau été rythmée par la situation sanitaire. Il a fallu composer au mieux avec le contexte et adapter les manifestations proposées pour qu'elles soient compatibles avec les mesures sanitaires.

La stratégie du sou des écoles a été de privilégier la vente à emporter, la cuisine maison et les produits de qualité, un challenge qui a été relevé par une équipe motivée et inventive.

Pour rappel, les nombreux temps forts de l'année 2021 :

- ▶ **17/01 : Vente de galettes**, de cidres et de jus de pommes en provenance du Finistère
- ▶ **20/03 : Vente de plats chauds** : saucisson et gratin cuisinés maison / fromages d'une ferme de production familiale de Haute-Savoie / bugnes
- ▶ **8/05 : Vente de pizzas artisanales** au four à bois et vente de plants de tomates bio
- ▶ **2/07 : Tombola, kermesse et fête de l'école**, barbecue proposé aux familles de l'école
- ▶ **23/10 : Vente de plats chauds** : couscous et panna cotta cuisinés maison
- ▶ **4/12 : Vente de sapins** d'un producteur de Bourgvillain et de fromages issus d'une ferme familiale de la vallée verte en Haute-Savoie
- ▶ **10/12 : Vente de Noël** (créations conçues par les enfants et idées cadeaux) et **vente de chocolats** en partenariat avec Éclat de Chocolat à Charnay.

La fête de Noël, prévue en extérieur, avec des chants de Noël proposés par les enfants de l'école n'a pas pu avoir lieu, tout comme le spectacle de fin d'année, le brassage des classes étant de nouveau interdit en cette fin d'année. À notre grand regret !

QUELQUES CHIFFRES DES VENTES

100 plats chauds saucisson-gratin / 184 pizzas / 96 plants de tomates / 120 parts de couscous / 66 sapins... Le bilan a été plus que positif !

Petits et grands, parents et habitants de Chevagny ont joué le jeu et ont largement participé au succès de ces événements. Nous vous en remercions chaleureusement. Sans votre participation, votre mobilisation, vos dons, nous ne pourrions pas réaliser autant de projets scolaires.

En effet, l'argent récolté a servi à financer cette année les abonnements divers (École des loisirs, médiathèque, Mon Quotidien, Incorruptibles..), des séances de poterie, l'intervention de l'association Allez on joue ! autour des jeux du monde, des élevages de papillons, coccinelles, escargots, une sortie en forêt à Lugny, une sortie à la cave de Prissé, une sortie à l'Edenwall de Charnay, les cadeaux de Noël et de fin d'année pour les enfants, les goûters divers...



JEUNESSE

L'association du Sou des écoles ne peut également pas fonctionner sans liens étroits avec les enseignantes et la mairie. Un grand merci à tous ces acteurs ! En réponse à cette bonne dynamique de groupe, les rangs du bureau de l'équipe du Sou des écoles se sont vus renforcés lors de l'assemblée générale du 7 septembre 2021.

Voici la composition de la nouvelle équipe partiellement renouvelée mais surtout élargie :

- Caroline GUYOTAT : Présidente
- Laure BRASSEUR : Vice-Présidente
- Mélanie LOCTIN : Secrétaire
- Justine MERLIN : Vice-Secrétaire
- Pierre-Yves HUPONT : Trésorier
- Lucile ANDRIEU : Vice-Trésorière
- Muriel DERRUAZ : Trésorière restaurant scolaire
- Joséphine CHAPALAIN : Vice-Trésorière restaurant scolaire
- Membres actifs : Aurélie TAUPENOT, Fanette TESSIEUX, Carole PERRON.

DATES DES MANIFESTATIONS 2022

- **15 janvier** : Vente de galettes des rois, cidres, jus de pommes
- **12 mars** : Carnaval
- **14 mai** : Vente de pizzas
- **24 juin** : Fête de l'école / Kermesse / Tombola
- **Octobre/Novembre** : Distribution des cartes de dons / Vente de fromages
- **Décembre** : Vente de sapins, vente de chocolats et Fête de Noël



PROJET DE SÉJOUR CLASSE VERTE DU 3 AU 6 MAI 2022.

Cette année, un budget important va être alloué aux sorties scolaires. Les élèves de cycles 2 et 3 vont faire une classe verte à Burdignin en Haute-Savoie au cœur de la Vallée Verte, du 3 au 6 mai 2022.

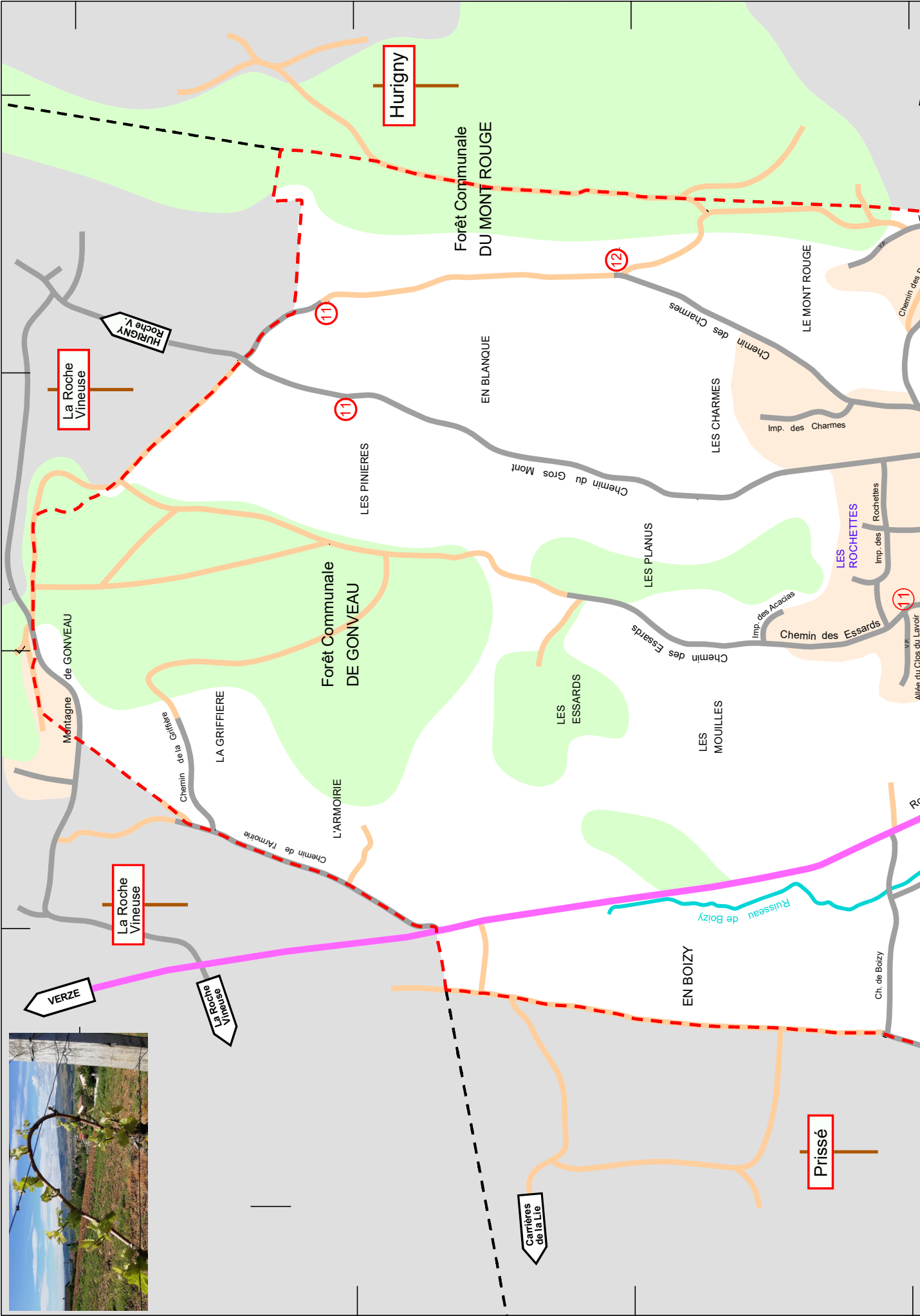
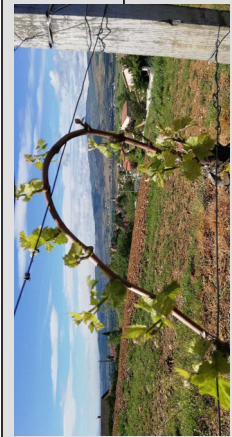
Cette classe découverte sera axée sur les productions locales proches du lieu (visite d'une bergerie, d'une ferme), sur la cuisine avec les produits locaux, des activités nature pour découvrir l'environnement proche et des activités culturelles autour de chants préparés avec une intervenante, chants qui seront restitués pour la fête de l'école en fin d'année.

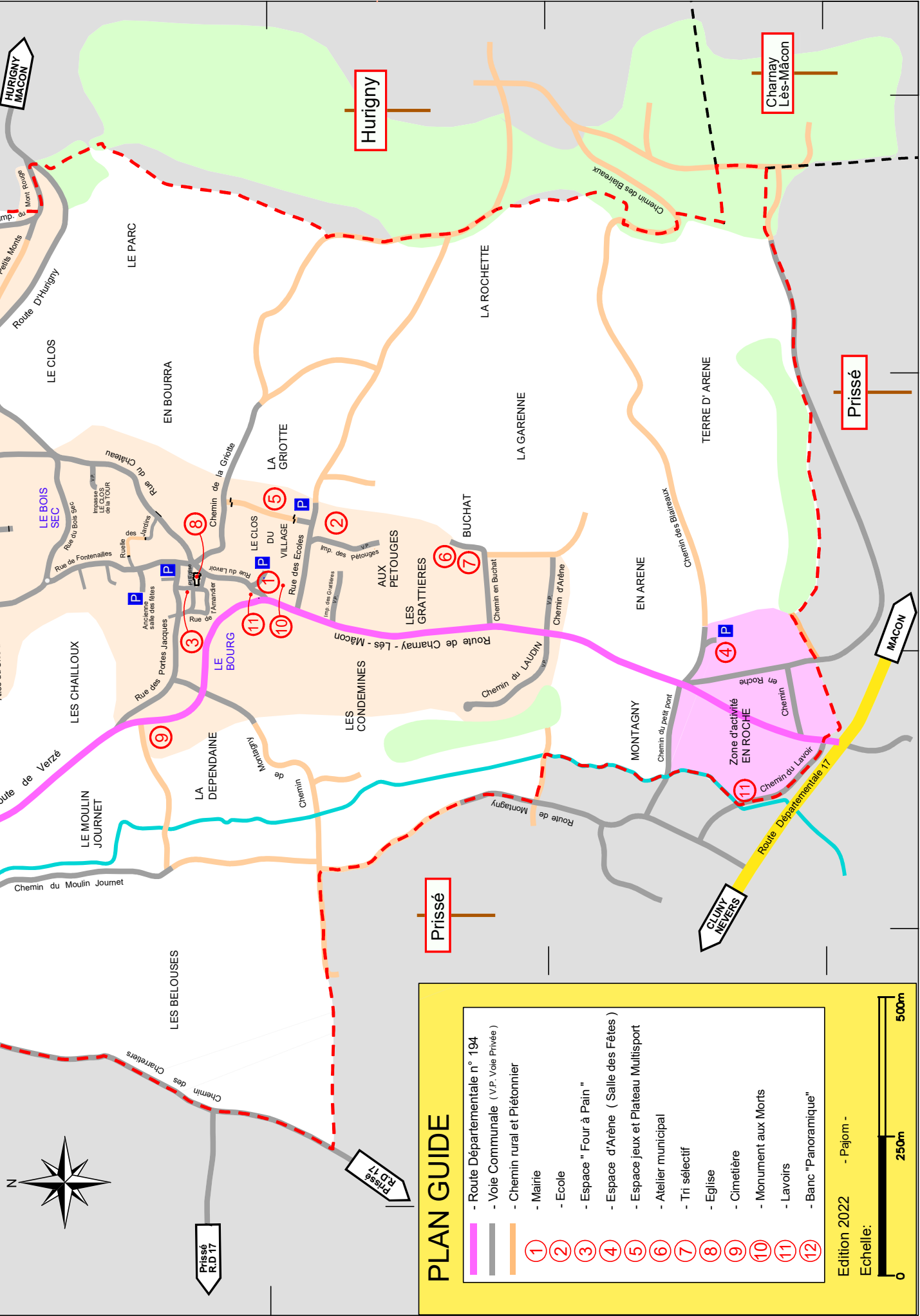


La classe des maternelles ne sera pas en reste et fera 3 sorties globalement sur les mêmes thématiques (alimentation production locale, cuisine, animaux, ferme...), mais avec des sorties à la journée (les enfants étant encore petits pour dormir plusieurs nuits durant dans un environnement inconnu) dans des lieux proches de l'école.



En bref, une nouvelle année de travail et riche de projets en perspective. Nous comptons sur votre soutien cette année encore !





PLAN GUIDE

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Prétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace "Four à Pain"
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Tri sélectif
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoirs
- Banc "Panoramique"

- ①
- ②
- ③
- ④
- ⑤
- ⑥
- ⑦
- ⑧
- ⑨
- ⑩
- ⑪
- ⑫

Edition 2022 - Pajom -
Echelle:



COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Malgré une année un peu compliquée en raison des incertitudes dues au covid, le comité de fleurissement a réussi à respecter le programme qu'il s'était fixé pour embellir la commune à différentes saisons.

Privé de « Randonnée des biquettes », le village a cependant vu les bacs et massifs se couvrir de fleurs restées en léthargie jusqu'à ce que le temps capricieux se stabilise ! Elles ont alors pris un beau volume et gardé une superbe forme jusqu'à l'automne, pour le plus grand plaisir des passants.

Cet été, les bénévoles ont proposé leur aide pour participer à l'arrosage et au désherbage avec Nicolas.

Plus récemment, c'est dans la bonne humeur et la convivialité que l'équipe du fleurissement a procédé au nettoyage des massifs : arrachage des plantations d'été, bêchage et plantations de pensées.

En même temps, cette équipe dynamique s'est investie avec énergie pour construire de nouvelles décorations avec les moyens du bord (palettes de bois et peintures offertes) pour que notre commune offre aux petits et aux grands de beaux atours pour les fêtes de Noël. Les décorations de Noël ont égayé le village avec sarments, branches de sapin et houx, sapins en palettes fabriqués par les bénévoles.

De son côté, la municipalité accompagne nos efforts en disposant des sapins et de nouvelles guirlandes qui sont venus illuminer nos rues.



2021, AU CLUB LA JOIE DE VIVRE...



Les rencontres bimensuelles ont pu reprendre normalement (sur présentation du pass sanitaire) pour les adhérents de l'association, après une longue période de privation.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 24 juin 2021, en présence du maire Philippe COMMERÇON et de Roland COGNARD président de Génération Mouvements 71, fédération à laquelle nous sommes affiliés. Le bureau a été renouvelé à l'identique.

Dès le 16 septembre 2021, nous avons retrouvé le plaisir de nous réunir les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois à la salle des fêtes en Arène pour partager des après-midis en toute convivialité autour de nos activités favorites : jeux de cartes, Scrabble, Qwirkle, Chromino... ou encore marche pour celles et ceux qui souhaitent profiter de belles découvertes dans notre village et ses environs. Les jeux d'extérieur pourront débuter avec le retour du printemps : boules, molky... Les espaces autour de la salle s'y prêtent parfaitement.

Nous avons accueilli de nouveaux adhérents cette année et espérons que d'autres personnes encore auront envie de découvrir notre club.

Rien n'étant imposé, les activités pourront évoluer en fonction des envies de chacun, mais l'après-midi sera toujours ponctué d'une pause goûter qui permet des échanges animés et joyeux entre les adhérents.

Nous espérons que des sorties à la journée et repas au restaurant pourront reprendre en 2022, de

même que l'organisation d'une manifestation pour contribuer à la vie du club et l'animation du village.

N'hésitez pas à nous rejoindre !



DON DU SANG : POUR UNE REPRISE À CENT POUR SANG !



L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB) du Val Lamartinien a un secteur d'intervention qui comprend 11 communes : Berzé-la-Ville, Bussières, Chevagny-les-Chevrières, Igé, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, La Roche-Vineuse, Serrières, Sologny et Verzé. Elle organise chaque année 6 collectes avec le personnel de l'Établissement Français du Sang (EFS) de Mâcon, dans les salles des fêtes mises gracieusement à sa disposition par les municipalités concernées.

La crise du Covid ces 18 derniers mois a affecté assez profondément le déroulement et le volume des collectes. Par manque de personnel médical, l'EFS a dû réduire le nombre de postes de prélèvement sur certaines collectes, voire en annuler d'autres comme celle de Bussières en 2020. Il a aussi instauré l'inscription des donneurs par créneaux horaires sur son site internet avant chaque collecte pour respecter la distanciation, ce qui a pu en désarçonner plusieurs. Parmi ceux-ci, certains sont venus sans rendez-vous et ont pu être refusés faute de créneau disponible au moment où ils sont arrivés.

Quoi qu'il en soit, après cette période chaotique qui a vu une baisse de 40% des poches prélevées, l'Amicale mise sur une reprise à « cent pour sang » pour les collectes à venir. Elle incite les donneurs à s'inscrire sur le site [dondesang.efs.sante.fr](https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr).

Gérard Coulon, président de l'Amicale

» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanoux
Boulevard Louis Escande

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 – 13h30

Jeudi 10h00 – 18h00

Vendredi 12h00 – 18h00

Samedi 8h30 – 12h30



CALENDRIER DES COLLECTES 2022

- Mercredi 2 mars à Bussières : 8h30-12h30
- Mercredi 11 mai à Pierreclos : 8h30-12h30
- Mercredi 6 juillet à Prissé : 8h30-12h30
- Mercredi 31 août à Verzé : 8h30-12h30
- Mercredi 26 octobre à Igé : 8h30-12h30
- Mercredi 21 décembre à Verzé : 14h30-18h30

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE

La Société de chasse compte 15 adhérents (effectif en baisse).

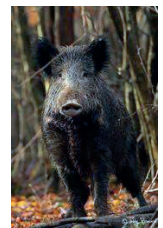
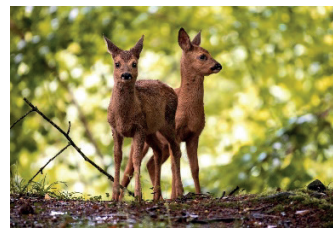
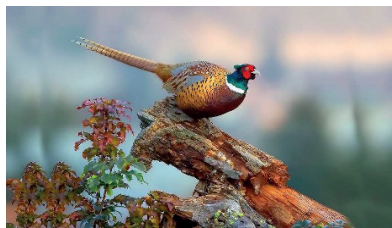
La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 25 décembre, les battues au grand gibier se poursuivant jusqu'au 31 mars. Lors des battues des panneaux de signalisation sont installés pour prévenir les randonneurs et vététistes.

Cette année 7 bracelets de sanglier et 3 de chevreuil sont attribués à la Société.

Pour le petit gibier, chaque chasseur a droit à 2 faisans et 2 perdrix par jour de chasse et 1 lièvre pour la saison. La population de lièvres semble en diminution cette année.

La Société est ouverte à tous les habitants de la Commune.

Meilleurs vœux à tous pour 2022.



QI GONG

Dans votre très agréable salle des fêtes, c'est à présent une habitude, et toujours un plaisir, de pratiquer les lundis soir l'activité Qi Gong de 18h30 à 19h45.

Un groupe de 10 à 15 personnes se retrouve donc régulièrement, afin de s'assouplir, se renforcer, maîtriser sa respiration et calmer son mental.

Ces séances se déroulent dans une ambiance, détendue et conviviale, sans recherche de performance ni de compétition, chacune et chacun recherchant simplement et selon ses capacités, de conserver la meilleure santé possible, tant sur le plan physique qu'émotionnel.

Dans un monde et une société parfois difficile, l'essentiel est également de s'accorder une pause, et un temps pour soi-même. Cette pratique est, bien sûr, accessible à tous, et ce sera un plaisir de vous faire découvrir cette gymnastique douce et lente.

Merci à vous et votre commune pour votre accueil, un grand Merci, également, à tous(tes) les participants(es) pour leur belle énergie.

Patrick Met



YOGA

Le yoga nous permet un recentrage sur nous-même. Les postures et mouvements favorisent notre concentration et nous apportent un regard nouveau sur nos limites physiques du moment, tout en permettant de suivre leur évolution positive et progressive dans le temps.

Cette progression en douceur nous amène vers plus de bienveillance envers nous-même et nos "performances" sont acceptées avec la valeur de notre propre compréhension.

Le souffle, partie prenante des postures, nous incitera à plus d'intériorisation et nous emmènera dans un apaisement général de nos tensions (physiques et mentales), et nous porte vers une connaissance plus subtile de qui nous sommes vraiment.

Le yoga redonne sa place au souffle, outil de santé du corps (dans ses fonctions physiologiques) mais aussi outil d'ancrage et de développement de notre concentration.

Petit à petit cette faculté d'apaisement et de concentration nous amènera naturellement vers la méditation.

Chaque séance est un moment pour vous, dans un "être maintenant et simplement là".



QI GONG TAO

Depuis plusieurs années maintenant, l'association QI GONG TAO a le plaisir de se retrouver tous les jeudis soirs à 18 heures de fin septembre à fin juin.

Nous avons eu de nouveau le bonheur de nous côtoyer après de longs mois d'absence, en espérant que nous puissions profiter pleinement de la belle salle cette année.

Malgré des obligations sanitaires assez strictes, nous avons un groupe d'une vingtaine d'adhérents assidus.

Nos réunions se déroulent dans une atmosphère musicale et le plus souvent en rapport avec la saison.

Le qi gong peut se définir comme art énergétique et consiste à travailler régulièrement des exercices simples à apprendre.

C'est un travail sur soi-même qui, correctement et patiemment mené permet de tonifier l'organisme et de lutter contre toute forme de tension.



Bernard ROBERGEOT

STRETCHING POSTURAL

To stretch = étirer

Les étirements sont des mouvements naturels. Dès notre lever, nous nous étirons et « repoussons l'espace » avec nos mains et nos bras tendus pour « désengourdir » nos muscles.

Le Stretching Postural est un ensemble de postures d'auto-étirements, de contractions musculaires et de techniques respiratoires dont le but essentiel est de favoriser une régulation tonique grâce à des étirements volontaires et des contractions musculaires profondes ; le travail musculaire se construit « par empilement », il n'y a pas de retour en arrière et pas d'aide matérielle extérieure.

La réalisation est possible par tous, avec adaptation si besoin. Il n'y a pas de performance dans l'exécution ni de compétition. La présence d'une voix extérieure stimule et accentue l'intensité du travail.

La méthodologie est précise, tant dans les postures que pendant les séances. La finalité d'une posture dépend de la rigueur du placement et d'une utilisation correcte des moyens. Le travail d'appuis, de repères ainsi qu'une construction musculaire intense amènent une puissance totale du corps.

Le Stretching Postural est une technique corporelle, il est difficile de vouloir l'expliquer par écrit. C'est une technique de sensations et d'apprentissage de soi. Il demande à être vécu et cela est possible les mardis, 10h30-11h30 ou bien 12h15-13h15, à l'Espace d'Arène.

Séance d'essai offerte, après contact, le nombre de participants étant limité.

☎ Denise (par SMS) : 07 50 28 92 63

✉ denise8nina@gmail.com

🌐 www.stretching-postural.com



GYM D'ENTRETIEN



Depuis la rentrée, deux cours sont proposés aux adultes, par l'association Gym bien-être, chaque mercredi de 18h15 à 19h15 ou de 19h30 à 20h30.

Une séance d'essai gratuite est offerte pour découvrir l'activité.

☎ Association Gym bien-être : 06 81 80 85 39

SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - depuis le 1^{er} mai 2019

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	250 €	200 €	150 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	180 €	145 €	110 €
1 journée semaine (hors jour férié)	115 €	80 €	55 €

POUR LES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	430 €	330 €	230 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	320 €	250 €	180 €
1 journée semaine (hors jour férié)	190 €	150 €	100 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (hors vacances scolaires. Voir conditions*)	1 050 €	600 €	450 €

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.

La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 150 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).



Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat Intercommunal assure la gestion des logements et des

services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel Bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, courses en grande surface...).

La **Résidence Autonomie de l'Eau Vive** se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les

points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés. **Établissement non médicalisé.**

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- ▶ Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- ▶ Cours de gymnastique douce
- ▶ Aide aux courses

Les animations

Loto, atelier Tablette Numérique, atelier Mémoire, jeux de société, belote, scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après-midi récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

»» Pour tout renseignement

629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40 - ✉ eauvive@orange.fr

Tarifs au 1^{er} janvier 2022

LOYER MOYEN - T.1 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	284,00 €
Charges	39,00 €
S/Total	323,00 €
Assistance (162,00 €) + 30 repas (358,10 €)	520,10 €
COÛT TOTAL MENSUEL	843,10 €

LOYER MOYEN - T.2 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	365,00 €
Charges	48,00 €
S/Total	413,00 €
Assistance (162,00 €) + 30 repas (358,10 €)	520,10 €
COÛT TOTAL MENSUEL	933,10 €

LOYER MOYEN - T.3 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	415,00 €
Charges	52,00 €
S/Total	467,00 €
Assistance (162,00 €) + 30 repas (358,10 €)	822,00 €
COÛT TOTAL MENSUEL	987,10 €

L'ADMR

Une équipe professionnelle, pour vous donner la liberté de rester chez vous !

Après la crise que nous avons vécue et qui n'est pas terminée, nous affirmons plus que jamais le titre de cette communication.

L'association ADMR de Prissé intervient sur les communes de Prissé, Vergisson, **Chevagny-les-Chevrières**, Davayé, Solutré Pouilly et Fuissé.

Sa mission, ses services : Intervenir **chez toute personne ou famille** ayant besoin d'un accompagnement quotidien pour un maintien à domicile, pour plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement **pour vivre bien chez soi** (entretien du logement, repassage, aide à la toilette, habillage, repas, coucher, accompagnement, garde d'enfants à domicile, courses, portage des repas, télé assistance ...).

Il existe des possibilités de financement de ces services, en fonction de votre situation : caisse de retraite, CAF, Conseil départemental...). Le « reste à charge du bénéficiaire », en fonction des lois fiscales en vigueur, peut être déductible de d'impôt ou faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

En 2020 notre association a accompagné 141 bénéficiaires pour un total de plus de 12 634 heures. 27 personnes ont bénéficié du système de téléassistance.

Les interventions sont assurées par 16 salariées qui agissent avec compétence et dans le souci du bien-être et du respect des personnes accompagnées.

Les personnels, formés et qualifiés grâce à notre appartenance à un réseau départemental et national, interviennent tout au long de l'année ou ponctuellement.

Les bénévoles, adhérents de notre association, membres du Conseil d'Administration habitent le territoire et connaissent les problématiques de celui-ci. Ils sont à l'écoute, tout comme nos salariés, de vos besoins et demandes.

Notre association accueille avec plaisir des bénévoles et des professionnels (recherche d'un complément de salaire ou temps plein), en recherche d'une utilité sociale.

» Nos permanences

Nathalie LENOBLE LOISY vous accueille au local de l'Association (dans la cour de la Mairie de Prissé).

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

» Association ADMR

75 Rue de la Mairie
71960 Prissé

☎ 03 85 37 89 38

✉ admr.prisse@orange.fr



pour tous, toute la vie, partout



SERVICES ET
SOINS AUX SÉNIORS



ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP



ENFANCE ET
PARENTALITÉ



ENTRETIEN
DE LA MAISON



AIDE
AUX AIDANTS

LE SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 39 patients maximum.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.



La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2.)
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap



Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, l'HAD, la Maison de Santé de Crêches sur Saône ...



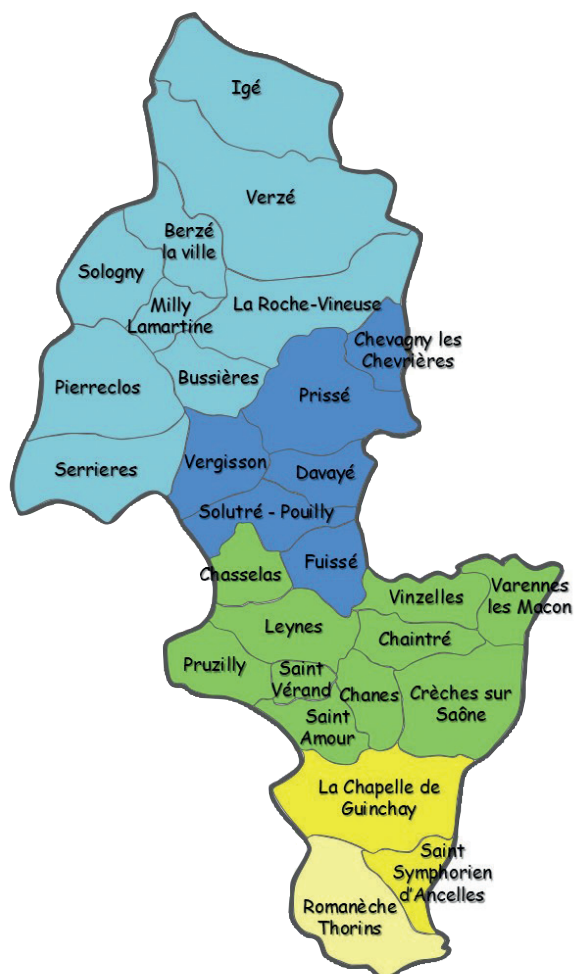
» Contact pour plus de renseignements

Amandine LAPALUS - Infirmière Coordinatrice

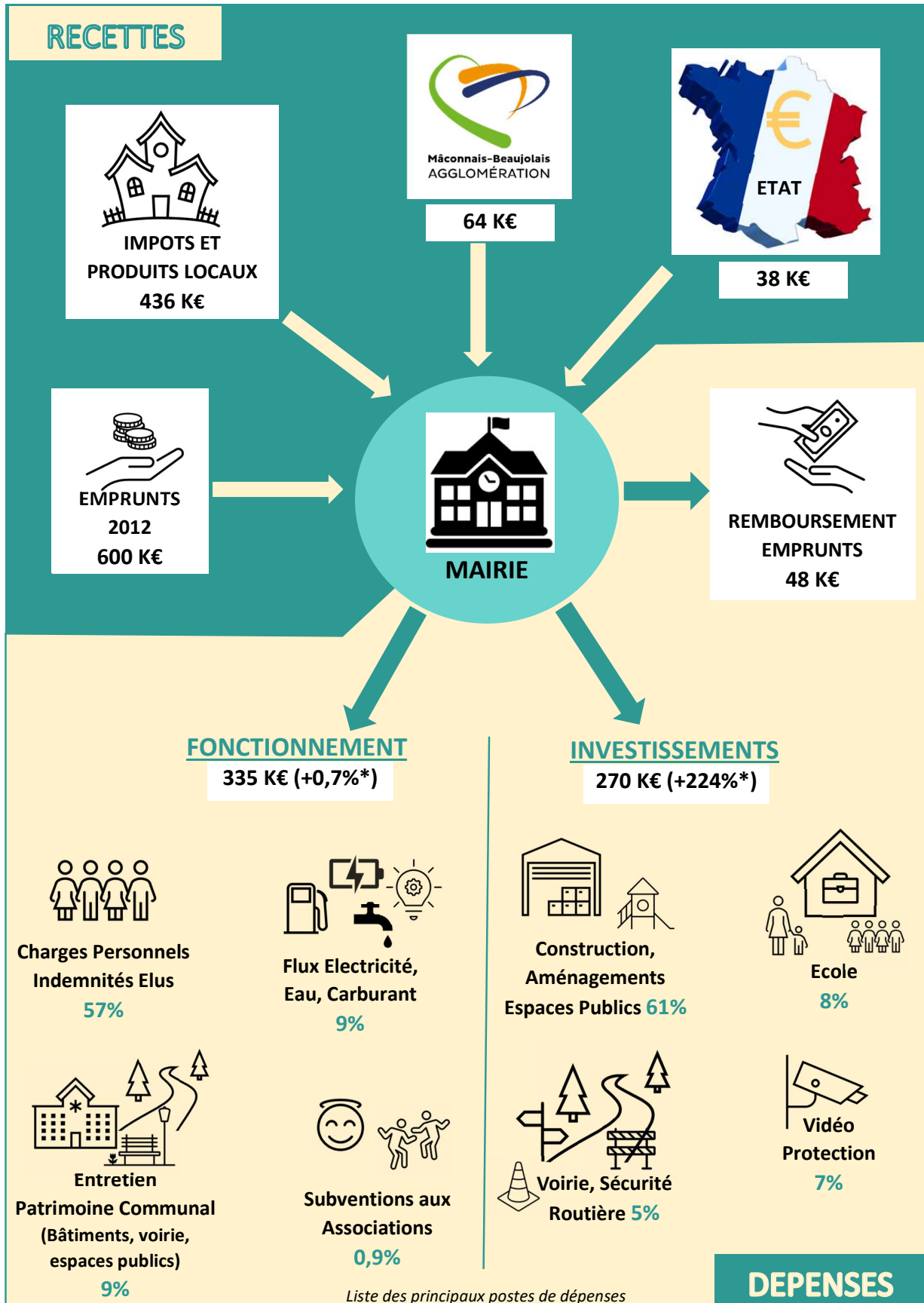
50, rue de la Brancionne
71680 Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

✉ ssiad.creches@orange.fr



BUDGET 2021



* : Evolution par rapport à l'année précédente

1K€ = 1 000€

CE QU'IL FAUT RETENIR

-69%

BAISSE DES DOTATIONS

C'est le pourcentage de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la commune par l'état depuis 2012. D'un montant de 22 449 € en 2021, la perte s'élève à 50 787 € sur les dix dernières années.

0%

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Les taux des impôts locaux sont restés stables depuis 1993. Cela correspond à la volonté politique de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale sur les administrés afin de leur permettre de conserver leur pouvoir d'achat dans un contexte économique difficile et incertain.

Cependant, la hausse des impôts observée d'une année sur l'autre correspond à la revalorisation annuelle des bases votée par le Parlement chaque année lors de la Loi de Finances.

62%

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Le taux d'autofinancement est révélateur de la capacité de la commune à financer ses projets sans recours à l'emprunt en s'appuyant notamment sur les excédents de fonctionnement réalisés.

LES IMPÔTS LOCAUX

Les impôts locaux regroupent l'ensemble des impôts perçus par les collectivités territoriales.

En 2020, les recettes provenant des Impôts locaux ont représenté 62 % du total des recettes de la commune.

Les principaux impôts locaux sont les suivants :

La taxe foncière

Elle est due par le propriétaire d'une propriété bâtie ou non bâtie au 1er janvier. Elle doit être payée par le propriétaire même si le bien immobilier est loué. Les propriétés concernées par la taxe foncière sont les suivantes :

les locaux d'habitation, les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels, les ateliers, hangars (sauf à usage agricole), les terrains de toute nature (terres, carrières, mines, étendues d'eau, marais, voies privées, jardin et parcs).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Elle permet de financer la collecte des déchets ménagers et non ménagers. Elle est due par le propriétaire d'un logement soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est payée dans les mêmes conditions et en même temps que la taxe foncière.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est intégralement perçu par Mâconnais Beaujolais Agglomération à qui la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » a été transférée.

Taxe d'habitation

Elle est due par tout propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit d'un logement au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle concerne aussi bien la résidence principale que la résidence secondaire. Le contribuable est imposable à la taxe d'habitation où se situe le logement occupé au 1er janvier même si un déménagement a lieu en cours d'année.

FOCUS SUR LA TAXE D'HABITATION

Après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée en 2020 pour 80 % des foyers fiscaux.



Contribuables

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement aura été de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022 et en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Seuls les logements vacants et les résidences secondaires resteront soumis à la taxe d'habitation.



Collectivités

La taxe d'habitation pour les résidences principales est remplacée par le transfert de l'ex taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, assorti d'un mécanisme de coefficient correcteur permettant de tenir compte du fait que cette recette n'est pas équivalente à la TH supprimée.

⇒ Ainsi, l'État s'est engagé à compenser intégralement cette suppression d'impôt local afin de préserver le niveau des ressources des collectivités locales.

CHRONOLOGIE DES RÉALISATIONS 2021

Voyageons dans le temps pour nous rappeler le chemin parcouru...



NOS RÉALISATIONS 2021

L'ATELIER MUNICIPAL



L'agrandissement de l'atelier municipal a définitivement pris forme afin de permettre le stockage du matériel lourd de la commune.

Initié par l'ancienne municipalité en 2019, le dossier a été repris en main par la nouvelle équipe municipale mais la réalisation du projet a été plus complexe que prévu, s'agissant notamment de la stabilisation du terrain qui, pendant des décennies, a fait office de décharge municipale de Chevagny.

Il a fallu ainsi réaliser des études de terrain complémentaires et descendre des pieux à 10 mètres de profondeur pour stabiliser le bâtiment dans le temps.

Aujourd'hui les travaux sont pratiquement terminés à l'exception des portes sectionnelles dont la pose sera réalisée dans les prochains jours suite à un retard de livraison.

Dans une démarche de développement durable, une cuve de 10 000 litres a été enterrée aux abords de la construction.

Destiné à récupérer les eaux de pluviiales des deux bâtiments, ce dispositif permettra le nettoyage du matériel et l'arrosage des plantations de la commune à moindre frais.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises en grande partie locales sous la maîtrise d'œuvre du cabinet RBC de Mâcon.

Différentes aides ont été obtenues dans le cadre de la réalisation de ce projet :

- ▶ 20% du montant hors taxe des travaux par l'État par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 (DETR).
- ▶ 29 900 € par Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre des fonds de concours « Aide au développement local ».
- ▶ 5 600 € de la part du Département dans le cadre du dispositif « Appel à projets territoires 2020 ».

VIDÉO-PROTECTION

« Préserver la tranquillité du village en veillant à la sécurité de tous » était l'un des thèmes mis en avant par la nouvelle équipe lors de sa campagne de 2020.

En cette année 2021, la commune s'est équipée de caméras de vidéo-protection qui ont été déployées en différents points de son territoire :

- Site de la salle des fêtes,
- Atelier municipal et point d'apport volontaire,
- École et City stade,
- Route de Charnay, au niveau de l'emplacement de l'ancien monument aux morts.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce dispositif a bien entendu obtenu l'aval des services de la Préfecture et le visionnage des images ne peut être opéré que par des personnes spécifiquement et individuellement habilitées ainsi que par les services de la gendarmerie.

D'un montant total de 18 155 € HT, cette réalisation a bénéficié d'un financement de 6 354 € de la part de l'État via la DETR et de 5 000€ de Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre des fonds de concours « soutien à la vidéo-protection de la propreté des espaces publics communaux autour des points de collecte des déchets ménagers et assimilés », soit 62,54 % du coût final HT.



ÉCOLE



Deux brises soleil ont été installés à l'école communale en février. Le premier au-dessus de la porte d'entrée, en lieu et place du store banne hors service, le second au-dessus des fenêtres de l'école maternelle (côté cour) limitant ainsi la température dans la classe.

SÉCURISATION ROUTIÈRE

Conformément aux décisions prises en conseil municipal, les différents projets concernant le plan de circulation dans la commune, ont été réalisés au mois de septembre pour une sécurisation routière de la commune.

C'est ainsi que des panneaux STOP ont été installés aux carrefours les plus dangereux de la commune. Un dos d'âne chemin du Gros Mont a été ajouté, le traçage des axes de route dans le village a été fait et le marquage d'un passage piéton et la pose de balisettes ont permis de réduire la vitesse dans la traversée du village et de sécuriser riverains et piétons.



LOGEMENTS OPAC



Suite à l'expiration du bail emphytéotique en date du 1^{er} juin dernier, l'OPAC a rétrocédé à la commune les 5 logements situés au 97 rue de Fontenailles.

Le cabinet Charollois a été chargé de la gestion en location des appartements, les loyers étant désormais reversés à la commune.

FORÊT DE GONVEAU



Suite à l'éclaircissage dans le bois communal de la montagne de Gonveau, l'entreprise mandatée par l'Office National des Forêts a réalisé les travaux courant novembre.

La vente de bois a rapporté la somme de 29 480,18 € à la commune.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Lors de sa prise de fonction, la nouvelle municipalité a fait un bilan de son parc informatique (mairie et école), le but étant de répertorier principalement les matériels vieillissants et avec un risque de panne.

Afin de retrouver une garantie de fiabilité, tout en apportant une possibilité de mobilité (réunion hors locaux / travail à distance), une amélioration de l'ergonomie des postes de travail ainsi que de la sécurisation du stockage de nos données, il a été décidé d'investir dans cet exercice 2021 dans le matériel suivant :



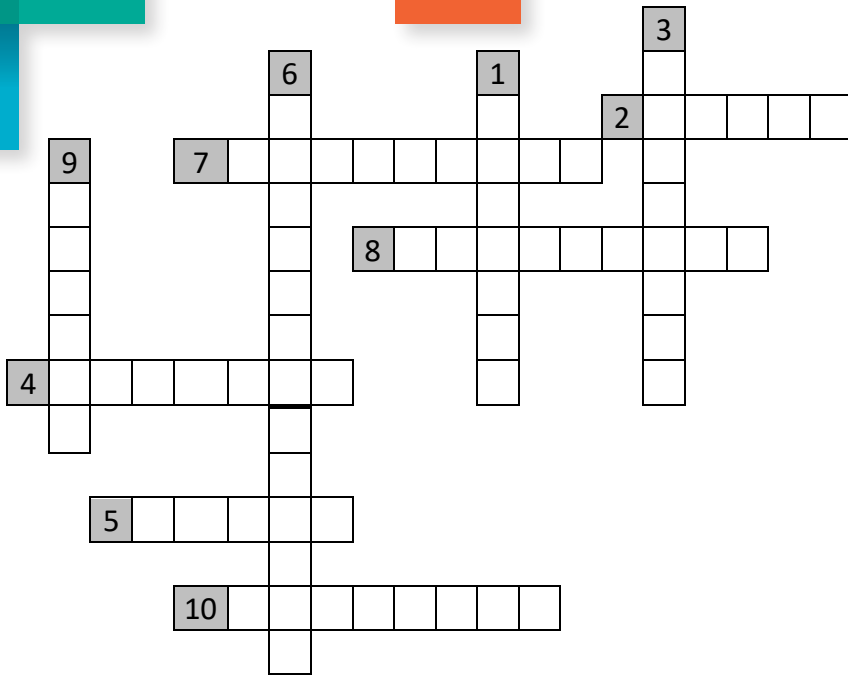
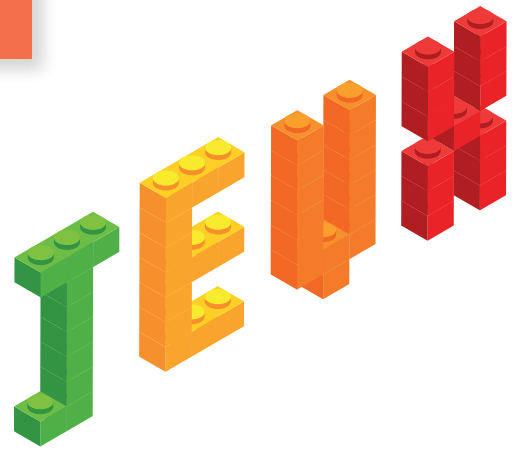
► Mairie - Secrétariat

- Ordinateur portable Lenovo avec 2 écrans externes (24") sur mât de fixation ergonomique
- Clavier / souris sans fil
- Disque dur externe encrypté pour sauvegarde
- Système de stockage en réseau encrypté

L'ancien matériel (ordinateur / écran) ayant été réutilisé (après remise à jour du logiciel) pour équiper le bureau de Mr le Maire.

► École

- Ordinateur portable Lenovo avec 1 écran externe (27")
- Clavier / souris sans fil



MOTS FLÉCHÉS

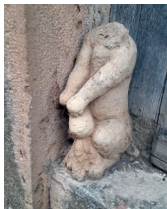
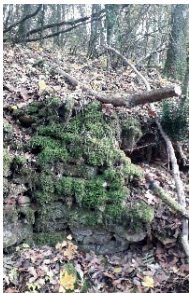
1. Il a des portes près de l'église.
2. C'est la couleur de ma terre et elle surplombe le village.
3. Sur ce chemin, c'est toujours le temps des cerises.
4. Chevagny en compte cinq !
5. Outre le vert, je suis la couleur du blason de Chevagny.
6. Même s'il tangué, il reste le phare de notre village.
7. Ils indiquent notre nouveau sentier.
8. Elles nous font randonner.
9. Il n'y a qu'à Chevagny qu'on trouve cet animal parmi les vignes.
10. Chez nous, elle est sarrasine.

CHARADE

- Mon premier est le plus joli mois de l'année.
- Mon deuxième est le bruit du moustique.
- Mon troisième est le pronom impersonnel de la 3^e personne du singulier.
- On déambule dans mon 4^e.
- Mon cinquième a le haut pour contraire.
- **Mon tout est un édifice de Chevagny, dont la construction remonte au XVIII^e siècle !**

RALLYE PHOTOS

Connaissez-vous Chevagny comme votre poche ? Retrouvez ces différents lieux !



UNE DRÔLE D'AFFAIRE

(Troisième épisode)

Résumé du deuxième épisode : Michel, le secrétaire général de la préfecture de Mâcon, ayant eu vent d'une pétition des habitants de la commune de Chevagny-les-Chevrières, veut en informer le préfet, qui, en voyant son air angoissé, lui demande si la guerre est déclarée...

« Non, Monsieur, pas encore, mais c'est presque aussi grave, mes sources personnelles m'ont prévenu, tôt ce matin, que le Conseil Municipal de Chevagny-les-Chevrières a pris une délibération pour changer le nom de la commune, et présente sa requête dans une pétition qui sera remise au Conseil général ».

« Tiens, changer de nom, quelle drôle d'idée, au moins sait-on pourquoi ? »

« Mais pas du tout Monsieur et c'est bien cela qui m'inquiète, vous avez déjà beaucoup de travail et s'il fallait changer le nom de la commune, imaginez un peu toutes ces tracasseries administratives, tous ces documents à modifier, état civil, impôts, tampons, registres, et j'en passe, non Monsieur ce n'est pas possible et puis si jamais le Conseil Général donnait un avis favorable, cette décision ferait sans doute jurisprudence, et combien de villages, aux noms ridicules ou équivoques, voudront changer de nom ?... »

Tous ces Montcuq, Trécon, Ste Verge, Le Fion, Bezons, Longcochon, Anus, La Trique, La Baffe, Simplé, Poil, Bidon, Bourré et combien d'autres encore, non, Monsieur le préfet, il ne faudra pas céder, ce serait l'anarchie, il vous faut joindre au plus tôt le président du Conseil général... »

« Eh bien, dites donc Michel, quelle véhémence, vous avez sans doute raison, mais puisque l'on ne sait pas pourquoi la commune veut changer de nom, nous allons rencontrer son Maire et lui en demander la raison, de toutes façons, même si le Conseil Général donnait un avis favorable, il faudrait ensuite l'aval du Conseil d'État car seul le président de la République peut autoriser un changement de nom. Convoquez-moi ce maire impertinent pour demain matin, et, au fait, comment s'appelle-t-il ? »

« Jean-Antoine Mestre, Monsieur, élu maire aux dernières élections »

« Bien, allez, vaquez, convoquez le maire et ne me dérangez plus pour des futilités »

Michel se sentait plus serein, le préfet était de bon sens et si près de la retraite, il n'allait sûrement pas se laisser manipuler.

La convocation fut aussitôt rédigée et le porteur de courrier prestement diligenté sur la commune.

À Chevagny-les-Chevrières, le document fut remis au Maire en mains propres.

Jean-Antoine, reconnaissant le tampon de la préfecture, compris bien vite de quoi il s'agissait et la lecture du courrier le confirma dans cette idée.

Il fit le tour de la commune pour en informer François, l'adjoint, les conseillers, tous les vigneron et dans sa grande sagesse il leur dit :

« Demain matin, descendons tous à Mâcon défendre notre délibération et notre pétition, nous sommes convoqués à 10 heures et nous expliquerons au préfet les raisons de cette décision, il faut que notre démarche soit pacifique, pas de débordements car si nous irritons l'autorité nous n'aurons jamais gain de cause, j'ai aussi ma petite idée ».



Le lendemain, en préfecture, lorsque l'huissier ouvrit la porte, il eut un mouvement de recul, que venaient donc faire tous ces gens massés devant la grille ?

Jean-Antoine montra sa convocation, l'huissier referma la porte et appela le secrétaire. Michel arriva aussitôt et dit au maire :

« Attention, monsieur le maire, vous seul êtes convoqué, que ces gens restent dans la cour et surtout pas d'esclandre, le préfet n'est pas d'humeur à supporter des manifestants qui réclament ».

Jean-Antoine fit un signe à François et renvoya ses compagnons, ils avaient promis d'être sages. Sa casquette à la main, la musette sur le dos, il emboîta le pas du secrétaire.

Derrière son bureau, le préfet avait plutôt l'air grognon, mal réveillé.

« Enfin, Michel, on convoque les gens aux aurores maintenant ? »

« Monsieur, pardonnez-moi, il est déjà 10 heures... »

« C'est bien ce que je dis... allons, monsieur... heu... Mestre ? C'est ça ?, on veut changer le nom de sa commune ? J'attends vos explications. »

Jean-Antoine, dans son langage de vigneron, narra bien vite la mésaventure de François, la mauvaise publicité, la réunion du Conseil Municipal, la pétition des habitants, les préjudices futurs que provoquerait ce nom de « Chevrières » et les avantages à changer de nom, et pour mieux défendre sa cause, il tira de sa musette une bonne bouteille de vin blanc et un grand verre que son épouse avait enveloppé dans un carré de soie.

UN PEU D'HISTOIRE

« Vous allez juger par vous-même », il servit un demi-verre de blanc et le posa sur le sous-main,

« Goûtez, Monsieur le préfet, humez donc ce nectar et en toute bonne foi, dites-moi vraiment si ce vin sent la chèvre »

Le préfet parut agacé :

« Boire du blanc à cette heure, derrière le chocolat que je viens de finir, n'y comptez point, d'ailleurs, il me faut réfléchir, sortez de mon bureau, je vous appellerai ».

Les deux hommes se retrouvèrent dans le couloir, n'osant se regarder, inquiets de la décision que prendrait le préfet.

Resté seul, et comme à son habitude, lissant sa fine moustache, le préfet réfléchissait, mais comment débouter cette réclamation ?

Un rayon de soleil traversa la fenêtre et transperça le verre posé sur le bureau.

L'explosion de couleurs, ambre et or, jaillissant du liquide, surprit le préfet dans ses pensées. Machinalement, il tendit la main, saisit le verre, le fit tourner et admira les larmes mordorées qui pleuraient tout autour dans un tourbillon de couleurs, il renifla d'abord, prudemment, puis encouragé par une bonne odeur, huma longuement avant de porter le breuvage à ses lèvres.

Un préfet se doit d'être un bon épicurien, aimer le « Bien manger » et apprécier le « Boire ».

Une première gorgée enchantait ses papilles, puis une seconde lui parut nécessaire pour mieux apprécier ce vin qu'il trouva fort à son goût, délicieux et sans aucune odeur de quelque caprin que ce soit.

Il s'essuya les lèvres et fit claquer sa langue,

« Michel et monsieur le Maire, entrez »

Triturant sa casquette, Jean-Antoine remarqua bien vite que le niveau du verre avait baissé et se dit que c'était sans doute de bon augure, Michel, de son côté attendait, angoissé la réponse du préfet.

Les doigts croisés sur son maroquin vert, le préfet prit une longue inspiration,

« Monsieur le maire, votre vin est fameux et n'a que bonne odeur, et votre beau village a un si joli nom, diantre, les vigneron de Chevagny sont des hommes de bon sens, ce me semble, et non pas des mauviettes, comment peuvent-ils se laisser bernier par un mauvais plaisant ?.

Relevez le défi, ce n'est pas l'étiquette qui fait la qualité, si votre vin est bon les clients reviendront. Prenez donc quelques précautions, ne faites plus brouter vos chèvres dans les vignes et n'affinez plus vos fromages à côté des tonneaux, bichonnez votre vigne, fumez, taillez, sarcliez, binez, sulfatez juste un peu, ne désherbez point trop, produisez moins mais mieux, vinifiez comme il faut, creusez-vous les méninges, vous verrez qu'à la longue votre belle production sera bien reconnue mais ne sacrifiez pas le nom de votre beau village, au contraire, il faut vous démarquer, ne le modifiez pas pour l'appeler « Mâcon », faites-le donc mieux connaître, gardez le bien, vous êtes le seul de France et soyez fiers, foi de préfet, Chevrères vous êtes, Chevrères vous resterez.»

Le secrétaire poussa un grand soupir de soulagement, le préfet ne se laissait pas faire, mais Jean-Antoine, interloqué par une telle réponse, resta bouche bée.

« Alors, monsieur le Maire, qu'en dites-vous ? », Jean-Antoine cherchait sa réponse,

« Monsieur le préfet, j'entends bien votre explication, vous avez sans doute raison nous nous sommes emportés un peu vite et nous avons lâchement baissé les bras, mais, pour que mes amis, dehors, acceptent votre décision, voulez-vous, je vous prie, venir leur expliquer tout ce que vous venez de me dire, car si c'est moi qui le leur répète ils ne me croiront peut-être pas ?»

Le préfet fit la moue mais devant l'air désemparé du pauvre Maire, il accepta, de bonne grâce, de venir défendre son point de vue. Il sortit sur le perron et les vigneron Chevagnotins regroupés dans la cour comprirent bien vite, en voyant la tête du maire, que leur idée de changer de nom n'avait pas été retenue.

À suivre...

AL



SOLUTIONS DES JEUX

Mots fléchés

1. JACQUES / 2. ROUGE / 3. GRIOTTES / 4. LAVOIRS /
5. JAUNE / 6. CLOCHER-PENCHE / 7. BLAIREAUX /
8. BIQUETTES / 9. IMPALA / 10. CHEMINÉE

Charade

Mai-zz-on rue bas (maison Rubas)

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

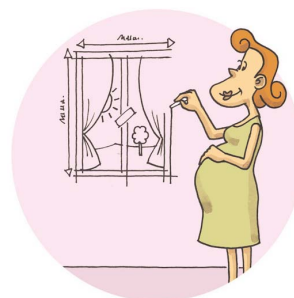
JE FAIS DES TRAVAUX DANS MA MAISON...

Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

❖ Pas de formalité

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

❖ Déclaration préalable car changement de l'extérieur



JE CONSTRUIS MON MUR OU MA CLÔTURE...

Les murs de soutènement

❖ Pas de formalité

Les clôtures

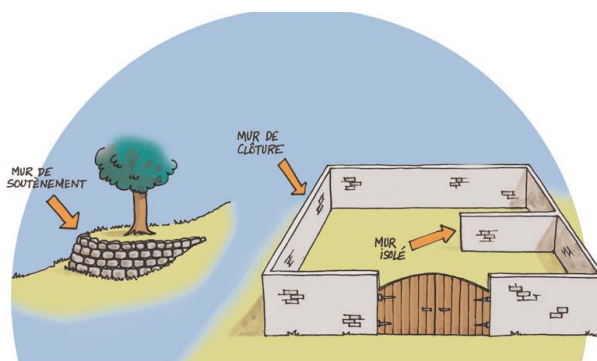
❖ Dans les secteurs protégés ou dans les communes ayant institué un contrôle des clôtures : déclaration préalable

❖ Ailleurs : pas de formalité

Les autres murs

❖ De moins de 2 mètres : pas de formalité

❖ Au-delà de 2 mètres : déclaration préalable



J'INSTALLE UNE VÉRANDA, DES CHÂSSIS, UNE SERRE...

J'installe une véranda

❖ Superficie inférieure à 20 m² : déclaration préalable

❖ Superficie supérieure à 20 m² : permis de construire

J'installe un châssis ou une serre de production...

❖ Pour les châssis et serres de productions d'une hauteur de moins de 1,80 m : pas de formalité

❖ Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m et inférieures à 4 mètres et créant une surface égale ou inférieure à 2 000 m² au sol : déclaration préalable

❖ Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m et créant une surface de plus de 2 000 m² : permis de construire

❖ Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut : permis de construire

H	S	FORMALITÉ
< 1,80 m		
> 1,80 m	≤ 2000 m ²	
< 4 m	> 2000 m ²	
> 4 m		

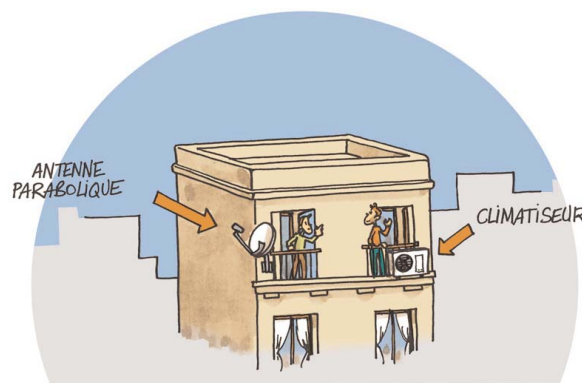


INTERCOMMUNALITÉ

J'INSTALLE UNE ANTENNE PARABOLIQUE ET/OU UN CLIMATISEUR...

Je fixe, de manière durable, une antenne parabolique et/ou un climatiseur...
Je ne change pas le volume mais je modifie l'aspect extérieur de l'immeuble

❖ **Déclaration préalable**



JE VEUX INSTALLER UNE PISCINE FIXE...

Sans couverture ou avec couverture modulable

Je construis une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m²



❖ Elle n'a pas de couverture :
déclaration préalable



❖ Elle dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité :
déclaration préalable



❖ Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau :
permis de construire



Avec couverture fixe

Je construis une piscine avec une couverture fixe de 2 m de haut

❖ **Permis de construire**

JE VEUX INSTALLER UNE PISCINE GONFLABLE...

Pour une piscine gonflable de moins de 10 m²...

❖ **Pas de formalité**

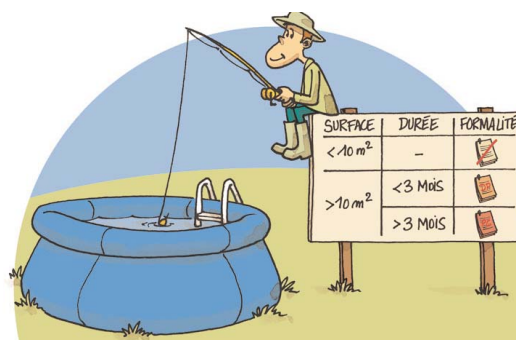


❖ **Dans tous les cas, si vous habitez dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé...), renseignez-vous à la Mairie !**

Pour une piscine gonflable de plus de 10 m²...

❖ **Son installation est limitée à 3 mois : pas de formalité**

❖ **Elle est installée pendant plus de trois mois :
déclaration préalable**



PAS DE FORMALITÉ

DÉCLARATION PRÉALABLE

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : MBA ACCOMPAGNE VOS DÉPLACEMENTS !

Mâconnais-Beujolais Agglomération dispose d'un service dédié aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Ce service, qui compte déjà plus de 3 000 usagers par an, s'adresse aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes éprouvant des difficultés temporaires de mobilité, résidant sur le territoire de MBA. Il leur permet d'être accompagnées et transportées en tous points du territoire des 39 communes de l'agglomération, sur inscription et réservation préalables, pour le tarif d'un ticket de bus.

En pratique, l'usager doit réserver une date, une heure et un lieu de rendez-vous sur simple appel téléphonique et s'acquitter de son titre de transport. Un accompagnant vient alors le chercher à l'heure et au lieu convenus, pour le conduire à la destination de son choix à bord d'un véhicule adapté. Il peut même l'aider à porter des menus objets ou quelques courses. Des déplacements groupés ou avec accompagnants sont possibles, sous réserve de places disponibles.

La procédure à suivre pour bénéficier de ce service est décrite ci-dessous :



COMMENT ACTIVER LE DISPOSITIF DE MOBILITÉ POUR TOUS ?

1 VOUS RENDRE
À LA MAIRIE ou AU
CCAS DE LA COMMUNE



- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile

- Carte d'invalidité ou justificatifs de droits PCH, ACTP ou APA
- Pour une mobilité réduite temporaire, certificat médical

2 VOUS RENDRE
À LA BOUTIQUE
TRÉMA



9 Rue Mathieu à Mâcon, muni de l'attestation délivrée par la commune et d'une pièce d'identité

3 TÉLÉPHONER

N°VERT 0800 35 00 34

LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 17H00



Le service assuré toute l'année, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00*

*RÉSERVATION DU TRAJET LE PLUS TÔT POSSIBLE ET AU PLUS TARD 48H À L'AVANCE. SERVICE SOUMIS À DISPONIBILITÉ.

www.trema-bus.fr





GRAND CYCLE DE L'EAU : RIEN NE DISPARAÎT DANS VOS TOILETTES !

Régulièrement, MBA intervient sur le réseau d'assainissement collectif pour le débarrasser des objets qui devraient être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles.

Les canalisations et les pompes de relevages sont encombrées le plus souvent de lingettes, mais aussi de gants, protections, médicaments qui ont un impact sur l'environnement aquatique, demandent des interventions coûteuses et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Rappelons que même s'il est précisé sur le paquet que la lingette est biodégradable, celle-ci n'a pas le temps de se détériorer dans les réseaux. Pour éviter tout désagrément, elle doit donc être jetée dans la poubelle.

PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais

Une année 2021 bien remplie malgré la pandémie !

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, présidé par Christine Robin, regroupe 4 intercommunalités : Mâconnais Beaujolais Agglomération, le Mâconnais-Tournugeois, le Clunisois et Saint Cyr Mère Boitier. Il permet de mutualiser les énergies et les idées, de faire des économies d'échelle et d'orienter une partie des subventions publiques (françaises et européennes) sur des projets répondant véritablement aux enjeux collectifs, dans les domaines de la santé, du numérique, de la rénovation énergétique et de l'aménagement du territoire.

En 2021, plusieurs projets se sont concrétisés malgré le contexte difficile. Petit tour d'horizon.

► Le PETR intégré dans la démarche Effilogis-Maison Individuelle

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est reconnu comme service public de la rénovation énergétique, avec le soutien de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche Comté, depuis 2017, et récemment intégré dans le dispositif Effilogis-Maison Individuelle. Ce dernier a pour but d'encourager les particuliers à aller vers une rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) et de les accompagner pendant tout le processus, de manière gratuite, neutre et objective.

Vous êtes intéressé ? Contactez nos conseillers du lundi au jeudi, de 14h à 17h, au 03 85 21 05 41, ou par mail : renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

► Des projets pilotés à distance ou en présentiel tout au long de l'année

Côté numérique, les ateliers d'inclusion et réunions d'information ont pu reprendre après le confinement, notamment les ateliers Wikipays, qui permettent de récolter des informations sur le patrimoine exceptionnel de notre territoire et de les mettre en ligne sur cette encyclopédie collaborative (<https://wiki-macon-sud-bourgogne.fr>). Le projet de plateforme numérique de santé, qui centralisera des informations sur les acteurs et dispositifs en Sud Bourgogne pour orienter plus efficacement les patients, a avancé.

La mission santé a poursuivi ses actions de prévention et de mise en réseau des professionnels, notamment lors du mois dédié à la prévention du cancer du sein, Octobre Rose, ou encore avec les réunions publiques sur l'ambroisie et le moustique tigre. Il est à noter que le PETR a pris toute sa part dans la lutte contre le Covid, en participant activement à l'organisation du Centre de vaccination de Mâcon, pendant de longs mois.

Enfin, sur l'aménagement du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale, document réglementaire qui servira de cadre de référence aux plans locaux d'urbanisme, est en cours de construction. De nombreuses réunions de concertation avec les élus des 121 communes du territoire ont été organisées par le PETR, afin d'arriver à un consensus large lors de l'adoption du texte, l'année prochaine.

► Reprise des événements en fin d'année

Forum de la rénovation énergétique, à Cluny les 10 et 11 septembre dernier, inauguration des panneaux d'art roman, journées Familles Connectées !, au Lab 71 en novembre ou encore expositions sur le Schéma de Cohérence Territoriale, le PETR a pu, enfin, reprendre l'organisation d'événements publics.

En 2022, si le contexte le permet, ils seront reconduits avec comme objectif, toujours, d'informer, de sensibiliser et d'échanger sur l'ensemble du territoire.

Pour suivre l'actualité du PETR, rendez-vous sur www.maconnais-sud-bourgogne.fr

effilogis
AVEC
MÂCONNAIS
SUD BOURGOGNE

RÉNOVER, c'est gagner !

VOUS AVEZ DES PROJETS DE TRAVAUX ?

APPELEZ LE 03 85 21 05 41

**SERVICE PUBLIC GRATUIT,
INDÉPENDANT ET OBJECTIF**

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE LOGEMENT.

Plateforme de rénovation énergétique du Mâconnais Sud Bourgogne
PETR Mâconnais Sud Bourgogne
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr
www.maconnais-sud-bourgogne.fr
www.effilogis.fr

MÂCONNAIS
TOURNUGEOIS

SAINT
CYR
MÈRE
BOITIER

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ADEME

LES DÉCHÈTERIES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUZE ROUTE DE BUSSIÈRES	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	
MÂCON CHEMIN DE LA GRISIÈRE	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON CHEMIN DES ALLOGNERAIES	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi	

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ferrailles et métaux non ferreux (ustensiles ménagers, vieux vélos, vieilles ferrailles, sommiers, chaises, tôles...)
- Déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles de haies...)
- Papiers et cartons
- Bois (rebut de menuiseries, panneaux agglomérés, parquet, écorces...)
- Déblais et gravats inertes
- Déchets non recyclables
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, aspirateur, perceuse...)
- Piles
- Huiles de vidange
- Huiles végétales
- Déchets d'Équipements et d'ameublement : le mobilier (chaises, tables, armoires, fauteuils, canapés, bois de lit, matelas...)
- Fibrociment (amiante) : uniquement à Mâcon et Vinzelles et sous conditions.
- Objet repris par un "Valoriste" dans le cadre de la Ressourcerie
- **Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.**



» Pour s'inscrire en déchèterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez la plaquette d'inscription
- Inscrivez-vous directement en ligne

Des plaquettes d'inscription sont également disponibles en déchèterie. Demandez-les au gardien.

» Pour tout renseignement

Direction des déchets

☎ 03 85 38 44 39

✉ environnement@mb-agglo.com

LA COLLECTE DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune. Les sacs ou containers individuels seront à **déposer en début de matinée**.

DÉCALAGE DE COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères du **vendredi 11 novembre 2022 sera reporté au mercredi 9 novembre 2022**.

POINT DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Colonnes à verre, papier, plastique et ordures ménagères à votre disposition « **Chemin en Bûchat** » (à proximité de l'atelier communal).

Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.

Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.



MÉMO TRI
NATURELLEMENT, JE TRIE!

Tous les emballages qui se trient se mettent dans les contenants SANS SAC

COLONNE JAUNE	COLONNE BLEUE	COLONNE VERTE
INUTILE DE LAVER	MÊME SOUILLÉS	INUTILE DE LAVER
Bouteilles et flacons dévissables en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques	Papiers (journaux, cahiers, livres, enveloppes, courriers, imprimés publicitaires...) et cartonnages	Bouteilles, pots et bocaux en verre
TOUT DÉPÔT AU PIED DES CONTENEURS EST FORMELLEMENT INTERDIT. IL CONSTITUE UN DÉPÔT SAUVAGE.	PENSEZ À DEMANDER UN STOP PLUS POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PAPIER.	SONT REFUSÉS : Ampoules, miroirs, verres, vaisselle, vaisselle... LE VERRE DE VAISSELLE CASSÉ DOIT ÊTRE JETÉ DANS LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHET TRIÉ, DÉCHET RECYCLÉ
Asé, Baré-la-Ville, Bussières, Charbonnières, Charcoy-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Davayé, Fuisat, Hungry, Igé, La Roche-Vineux, La Salle, Lataé, Mâcon, Milly-Lamartine, Pélissanne, Pélissat, Saint-Laurent-sur-Saône, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Maurice-de-Satigny, Sarré, Sarréon, Sologny, Sologny-Fouilly, Versegny, Verzy

Consignes valables jusqu'au 31 décembre 2022

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
Direction des déchets ménagers et assimilés
124 rue du Grand Pré - ZAC de Sennecé-les-Mâcon - 71100 MÂCON
environnement@mb-agglo.com ou 03 85 38 44 39

www.mb-agglo.com

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...



- Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**
- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



 www.chevagnyleschevrieres.fr

 [mairiedechevagnyleschevrieres](https://www.facebook.com/mairiedechevagnyleschevrieres)